RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2002 2003

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Québec

104-01707/

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

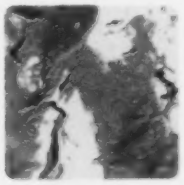
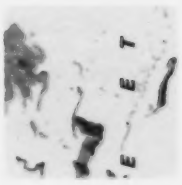
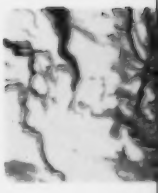

2002-2003

Québec

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIO

La présente publication a été rédigée
par le ministère de la Culture et des Communications
et le Secrétariat à la politique linguistique

Révision linguistique
France Galarneau

Graphisme et mise en page
Graphidée

Édition
Direction générale des communications

Dépôt légal : 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-41436-5

Gouvernement du Québec, 2003

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2002-2003 du ministère de la Culture et des Communications qui comprend celui du Secrétariat à la politique linguistique.

Conformément aux modalités de reddition de comptes prévues par la Loi sur l'administration publique, ces rapports rendent compte des résultats obtenus à l'égard des Plans stratégiques 2001-2004 du Ministère et du Secrétariat. Ils apportent également des informations relatives à l'utilisation des ressources et au respect des exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Culture et des Communications,

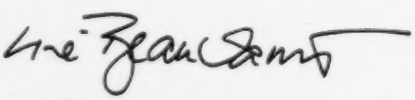

Line Beauchamp
Québec, octobre 2003

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

L'année 2002-2003 a été fructueuse pour le Ministère tant sur le plan des actions menées en matière de culture et de communications que sur celui de la modernisation de sa gestion.

En ce qui concerne les politiques sectorielles, des étapes importantes ont été franchies. La Politique de la lecture et du livre et la Politique de diffusion des arts de la scène ont donné lieu à la mise en place de nouveaux programmes afin, d'une part, d'améliorer le développement des collections dans les bibliothèques et, d'autre part, de consolider le milieu de la diffusion. Par ailleurs, une consultation publique a été tenue avec le milieu du cinéma et de la production audiovisuelle, et d'importants travaux ont été réalisés dans ce domaine. En matière de patrimoine, le gouvernement a entrepris des démarches pour assurer la conservation et le développement harmonieux du mont Royal, sous la protection de la Loi sur les biens culturels.

Par ailleurs, pour améliorer la qualité de ses services, le Ministère a poursuivi ses travaux relatifs au projet Diapason qui comporte une nouvelle conception de programmes standardisés, souples et appuyés par une prestation électronique et une banque clients-partenaires. L'année 2002-2003 aura permis de parachever la phase de conception de la réforme administrative et de finaliser l'approche de la restructuration des programmes actuels en quatre programmes génériques de soutien financier.

Sur le plan de la modernisation, le Ministère a terminé les réaménagements de sa structure organisationnelle, amorcés au cours de l'exercice précédent. Ceux-ci permettront de mieux répondre aux exigences de la Loi sur l'administration publique et de maximiser les synergies tout en valorisant les compétences et les expertises au sein de son organisation. Ainsi, la fonction stratégique de vérification interne, en cette époque de reddition de comptes, relève directement de ma responsabilité. La Direction des politiques culturelles et celle des politiques de communication forment désormais une seule et même direction ce qui apporte une plus grande cohérence à l'action ministérielle.

C'est donc avec plaisir que je présente ce rapport annuel de gestion.

La sous-ministre,

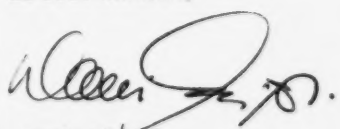

Doris Girard
Québec, octobre 2003

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité de la sous-ministre de la Culture et des Communications, du sous-ministre adjoint aux politiques, au patrimoine et aux affaires interministérielles, de la sous-ministre adjointe aux opérations de développement culturel et des communications, du sous-ministre adjoint aux communications et aux institutions nationales et de la directrice générale de l'administration. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et la fiabilité des données incluses dans le rapport.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2002-2003 du ministère de la Culture et des Communications :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du ministère de la Culture et des Communications;
- présentent les objectifs et les résultats;
- présentent les données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2003.

Doris Girard
Sous-ministre

Gérald Grandmont
Sous-ministre adjoint aux politiques, au patrimoine et aux affaires interministérielles

Christiane Barbe
Sous-ministre adjointe aux opérations de développement culturel et des communications

Pierre Boutet
Sous-ministre adjoint aux communications et aux institutions nationales

Élisabeth Verge
Directrice générale de l'administration

Québec, avril 2003

TABLE DES MATIÈRES

Message de la sous-ministre *V*

Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport *VII*

Introduction *3*

I LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS 5
1. Une mission au cœur de l'identité des Québécois et des Québécoises 5
2. Des activités et des services aux effets multiples 5
3. Une complicité avec les citoyens et les partenaires 7
4. Les assises de son action 7
5. Les partenaires du réseau de la culture et des communications 9

II UNE ACTION MINISTÉRIELLE STIMULÉE PAR UN ENVIRONNEMENT EN CONSTANTE ÉVOLUTION 11
1. Une conjoncture en pleine mutation 11
2. Les défis pour assurer la vitalité culturelle québécoise 11
3. Les moyens pour mieux soutenir la créativité et l'innovation 12

III DES RÉSULTATS TANGIBLES 13
1. Les faits saillants de l'année 13
2. La mise en œuvre de la *Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes* 15
3. Des résultats qui répondent aux grandes orientations ministérielles et à ses objectifs 16
Première orientation : La démocratisation de la culture et des services de communication 16
Deuxième orientation : La stimulation de la création, de la production et de la diffusion 27
Troisième orientation : L'adaptation du système culturel et des communications 32
Quatrième orientation : Le renouvellement de l'action ministérielle 37

IV UNE UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES 43
1. Les ressources humaines 43
2. Les ressources budgétaires 45
3. Les ressources informationnelles 46

V LE RESPECT DES EXIGENCES LÉGISLATIVES 49
1. La politique linguistique 49
2. L'accès à l'égalité 49
3. Le plan d'action sur le rajeunissement de la fonction publique 50
4. L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels 50
5. Les mécanismes de suivi des recommandations du Vérificateur général 52

Liste des annexes

ANNEXE 1
Liste des lois et règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture et des Communications (mise à jour au 31 mars 2003) 55

ANNEXE 2
Liste des organismes et des sociétés d'État ainsi que des membres de leur conseil d'administration (pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003) 60

ANNEXE 3
Liste des programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2002-2003 (y inclus le soutien aux sociétés d'État) 62

ANNEXE 4
Protection des biens culturels pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 65

ANNEXE 5
Intégration des arts à l'architecture et à l'environnement 66

ANNEXE 6
Membres des jurys et des comités d'évaluation du ministère de la Culture et des Communications (pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003) 67

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2002-2003 du ministère de la Culture et des Communications couvre l'exercice financier qui se termine le 31 mars 2003. Ce rapport s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique.

Dans un premier temps, le rapport fait une présentation du Ministère : sa mission, ses domaines d'activité, les services offerts, ses clientèles et ses partenaires ainsi que sa structure administrative.

Il fournit ensuite des informations sur la performance dans l'atteinte des résultats et sur l'utilisation des ressources. Il fait état des résultats atteints, en fonction des quatre grandes orientations du plan stratégique 2001-2004 et des objectifs retenus dans chacune d'elles. Certains résultats sont appuyés par des indicateurs.

Enfin, le rapport rend compte des actions posées en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

I LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

1. *Une mission au cœur de l'identité des Québécois et des Québécoises*

Le ministère de la Culture et des Communications, appuyé par un réseau de douze sociétés d'État et d'organismes publics relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications, et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

La culture et les communications constituent une force identitaire, intellectuelle, sociale et économique d'une grande richesse pour le Québec. C'est pourquoi le Ministère, les organismes et les sociétés d'État défendent ardemment les principes de la libre circulation des idées, du respect de la diversité culturelle, de l'ouverture à la créativité et à l'innovation, de l'apport des communications à la vie démocratique, de la valorisation de l'héritage culturel et de la reconnaissance des différentes formes d'expression de la culture. Ces valeurs inspirent le Ministère dans sa façon de servir les citoyens et les citoyennes.

Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère, aux sociétés d'État et aux autres organismes relevant de la ministre de remplir leur mission. La liste est présentée à l'annexe 1 du rapport.

2. *Des activités et des services aux effets multiples*

Pour orienter son action, le Ministère élabore, coordonne et assure le suivi des politiques liées au développement de la culture et des communications. Il voit à l'élaboration, à l'évaluation et à la gestion des programmes et signe des ententes de partenariat notamment avec les municipalités locales et régionales, les conseils régionaux de développement, les communautés autochtones ainsi qu'avec des organismes à l'œuvre dans divers domaines de la culture et des communications.

Pour mettre en œuvre sa mission, le Ministère accorde de l'aide financière dans différents domaines : arts et lettres, patrimoine et muséologie, loisir culturel, industries culturelles, médias, télécommunications et contenus numériques interactifs. En 2002-2003, le Ministère assumait également les activités et programmes du secteur de l'autoroute de l'information et ceux du secteur de la culture et du loisir scientifiques. La responsabilité du premier relève, depuis le 29 avril 2003, de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, alors que celle du second secteur a été remise, le 13 juin 2003, entre les mains du ministre du Développement économique et régional, responsable de la politique scientifique.

Divers services dans les domaines de la formation, de l'encadrement réglementaire, de l'expertise conseil et de la conservation sont également offerts aux citoyens et aux citoyennes ainsi qu'aux entreprises.

En matière de formation

- le Ministère participe à la formation professionnelle aux métiers de la scène grâce au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec dont le réseau rejoint sept régions du Québec;
- il finance annuellement onze établissements privés qui donnent une formation artistique à des jeunes dans diverses disciplines des arts de la scène;
- il soutient par l'entremise de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) un réseau de onze écoles-ateliers en métiers d'art;
- il participe à la formation préprofessionnelle, en danse et en musique, dans différentes régions du Québec.

En matière d'encadrement

- il contribue au développement et à la mise en réseau d'institutions muséales en accordant la reconnaissance à certains organismes;
- il procède à l'agrément de librairies, de maisons d'édition et d'entreprises de distribution de livres;
- il délivre des permis et des autorisations pour les travaux de restauration et les recherches archéologiques;
- il accorde des statuts juridiques à des biens culturels;
- il procède à l'agrément des services d'archives privées;
- il délivre, par l'entremise de la Régie du cinéma, des permis de distribution de films.

En matière de conservation et de diffusion du patrimoine

- le Ministère s'appuie sur le réseau des Archives nationales du Québec (ANQ) pour assurer la conservation et la diffusion du patrimoine archivistique;
- il s'appuie également sur le Centre de conservation du Québec (CCQ) pour offrir des services de restauration et de conservation préventive d'œuvres d'art et d'objets patrimoniaux.

En matière d'expertise conseil

- le Ministère offre des services d'expertise dans des domaines aussi variés que l'architecture, l'urbanisme, l'archéologie, l'ethnologie, la conservation, l'archivistique et la propriété intellectuelle;
- il offre des services conseils à des maîtres d'ouvrage pour l'intégration d'œuvres d'art dans les projets d'immobilisation;

- il collabore étroitement avec ses partenaires du milieu des communications aux stratégies de développement de l'industrie des communications et des contenus numériques interactifs;
- il réalise, et met à la disposition du public et des chercheurs, des études et des données sur la culture et les communications.

Par ailleurs, pour assurer une cohérence et une complémentarité d'action, la ministre de la Culture et des Communications donne annuellement des orientations aux organismes et aux sociétés d'État qui font partie du réseau de la culture et des communications. Enfin, le Ministère assure l'harmonisation de l'ensemble des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture ainsi que la coordination gouvernementale des politiques en matière de communications et de gestion des documents.

3. *Une complicité avec les citoyens et les partenaires*

Le Ministère offre ses services à l'ensemble de la population, en particulier aux propriétaires de biens culturels classés, aux chercheurs, aux élèves des conservatoires, aux diffuseurs, aux créateurs, aux artistes et artisans. Il s'adresse également aux instances régionales, municipales et scolaires, aux communautés autochtones, aux milieux associatifs, aux organismes de recherche et d'enseignement, ainsi qu'aux organisations, aux institutions et aux entreprises associées au développement de la culture et des communications. Le Ministère travaille avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, nommément dans les domaines de l'éducation, du loisir, de l'emploi, de la science, du tourisme, de la jeunesse ainsi que du développement local, régional et international, dans le but de réaliser la Politique culturelle du Québec ou de soutenir leurs propres activités.

4. *Les assises de son action*

Pour s'acquitter de sa mission et offrir ses services, le Ministère s'appuie sur quatre secteurs d'intervention : le Secteur de la direction et du soutien ministériels, le Secteur des politiques, du patrimoine et des affaires interministérielles, le Secteur des opérations de développement culturel et des communications ainsi que le Secteur des communications et des institutions nationales. L'organigramme du Ministère, présenté à la fin du rapport, illustre la structure ministérielle au 31 mars 2003.

Le Secteur de la direction et du soutien ministériels

Sous la responsabilité directe de la sous-ministre, ce secteur a pour mandat d'assurer le suivi des priorités gouvernementales et de coordonner les activités liées au fonctionnement du bureau de la sous-ministre, les travaux relatifs aux communications internes et externes, aux services informationnels et à la modernisation ainsi que les actions ministérielles relatives aux sociétés d'État.

De plus, ce secteur définit, organise et offre aux unités ministérielles des services en matière de gestion du personnel et d'organisation du travail, de même qu'en matière de gestion des ressources financières, matérielles et technologiques.

Le Secteur des politiques, du patrimoine et des affaires interministérielles

Ce secteur a pour mandat de planifier et de coordonner l'élaboration et l'évaluation des orientations, des politiques et des programmes permettant la réalisation des activités liées à la culture, au patrimoine et aux communications. À ce titre, il définit les orientations devant être mises en application et voit à leur évaluation. Il élabore de concert avec les autres secteurs un ensemble de stratégies et de mesures ayant pour objet la prise en considération et la promotion de la culture et des communications sur les plans interministériel, intergouvernemental et international.

Ce secteur assume la responsabilité du Centre de conservation du Québec.

Le Secteur des opérations de développement culturel et des communications

Ce secteur met en œuvre les stratégies d'intervention découlant des politiques et gère des programmes soutenant le développement des domaines liés à la culture et aux communications. Il vise à moderniser les services rendus à la clientèle, notamment dans le cadre d'un important projet corporatif connu sous le nom de Diapason, afin de mieux inscrire les activités ministérielles dans la dynamique d'affaires des organismes et des entreprises actives dans les domaines de la culture et des communications.

Ce secteur veille à l'accomplissement des mandats ministériels dans chacune des régions du Québec, tout en favorisant la cohérence et la concertation entre les actions régionales et centrales. Il élabore des plans d'action régionaux et assure leur suivi. Il est aussi responsable d'établir des liens avec les milieux culturels et les structures gouvernementales de même qu'avec les organismes privés, et il lui revient de mettre en place des canaux de communication efficaces.

Le Secteur des communications et des institutions nationales

Ce secteur a pour mandat de favoriser le développement des communications au Québec et leur rayonnement à l'étranger de manière à susciter des retombées positives sur les plans économique, social et culturel pour la société québécoise. Il est responsable de l'orientation et de la supervision des activités liées aux domaines de la télédistribution, des contenus numériques interactifs, des médias, des télécommunications et du cinéma. Ce secteur est également responsable des Archives nationales du Québec et du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

En 2002-2003, ce secteur avait également la responsabilité des activités rattachées au domaine des inforoutes. À ce titre, il assurait le suivi des mesures de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information dans les domaines de l'accès, de la formation et de l'éducation, de la langue, de la culture et de l'économie.

5. *Les partenaires du réseau de la culture et des communications*

La mise en œuvre de la mission liée à la culture et aux communications est partagée entre douze organismes publics et sociétés d'État ayant chacun un rôle précis.

Des organismes de conservation, de production et de diffusion

- la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec);
- la Société de la Place des Arts de Montréal (SPDA);
- la Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ);
- la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ);
- le Musée de la civilisation (MC);
- le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ);
- le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM).

Des organismes conseils et de soutien financier

- le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);
- la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Un organisme de régulation

- la Régie du cinéma.

Un tribunal administratif

- la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP).

Un organisme consultatif

- la Commission des biens culturels (CBC).

La liste des membres des conseils d'administration de ces organismes et sociétés d'État est présentée à l'annexe 2 du rapport.

Enfin, mentionnons que le gouvernement, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, nomme certains membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de la Cinémathèque québécoise. Ces deux institutions, bien qu'elles ne relèvent pas directement de l'autorité de la ministre, participent ainsi à l'atteinte des objectifs du Ministère et sont régies par des lois.

II UNE ACTION MINISTÉRIELLE STIMULÉE PAR UN ENVIRONNEMENT EN CONSTANTE ÉVOLUTION

1. *Une conjoncture en pleine mutation*

Le Ministère agit dans un contexte marqué par plusieurs phénomènes déterminants dans l'environnement de la culture et des communications. Parmi ceux-ci, on note :

- la mondialisation qui du même coup ouvre les frontières aux échanges entre les pays et pose le défi de la défense de la diversité culturelle;
- les changements démographiques entraînant notamment l'arrivée d'une cohorte de jeunes retraités et les nouveaux modes d'appropriation de la culture par les jeunes qui sont susceptibles de modifier le profil de la demande;
- les technologies de l'information et les modes de production audiovisuelle, qui ont un impact sur la création et la diffusion des contenus et dont l'évolution fait apparaître des enjeux liés tant à l'acquisition de nouveaux services qu'à l'accessibilité des produits et des œuvres de langue française dans l'univers culturel;
- la multiplicité de l'offre télévisuelle et l'abondance des enregistrements sonores étrangers qui exercent une pression constante sur la production et la diffusion des produits culturels québécois.

Cette toile de fond s'accompagne de constats sur l'évolution de l'environnement culturel lui-même. Ainsi, on constate qu'au Québec comme en France, le public passionné des contenus culturels offerts par l'ensemble des institutions et des organismes du secteur de la culture se maintient, sans plus. Par ailleurs, l'analyse de l'engagement de la population dans des activités de loisirs culturels montre que cette pratique active est directement liée à la croissance des publics. Une telle situation, sur laquelle l'étude ministérielle portant sur les pratiques culturelles au Québec depuis vingt ans nous renseigne davantage, fait partie de l'environnement actuel et offre de nouvelles possibilités d'enrichir l'action du Ministère et d'en accroître les effets[1].

2. *Les défis pour assurer la vitalité culturelle québécoise*

Pour contribuer au maintien de la vitalité de la culture québécoise, le Ministère veille à la mise en place de conditions favorisant l'épanouissement de la création artistique. À ce titre, l'amélioration des conditions de vie des artistes, le développement des compétences et la santé financière des organismes et des entreprises culturelles et des communications représentent des défis importants. Par ailleurs, les régions doivent pouvoir compter sur un réseau d'équipements culturels adapté aux besoins de chacune. Le Ministère doit aussi compter sur l'augmentation de la participation active de la population aux activités culturelles, sur le développement d'une culture de plus en plus ouverte à la multiplicité des origines et des cultures ainsi que sur la protection et la mise en valeur du patrimoine.

1 *Déchiffrer la culture au Québec : vingt ans de pratique (1979-1999)*. Étude en cours de publication au ministère de la Culture et des Communications.

Dans le même esprit, l'ouverture sur le monde entraîne pour le Québec des défis dont, au premier chef, la défense du principe de la diversité linguistique et culturelle dans les instances internationales et la mise en valeur de la culture québécoise, notamment par une présence québécoise forte en matière de produits culturels.

Pour sa part, l'importance du secteur des communications dans le développement économique et social donne lieu à plusieurs défis de taille pour le Ministère. Parmi ceux-ci figurent la recherche de conditions favorables au développement et à la consolidation des entreprises, l'amélioration de la position concurrentielle des entreprises des nouveaux médias, et plus particulièrement celles à l'œuvre dans le secteur des contenus numériques interactifs, l'augmentation de la diversité des contenus québécois en français, l'atteinte de l'équité entre les régions quant à l'accès aux services offerts, à la diversité et à la qualité de l'information.

3. *Les moyens pour mieux soutenir la créativité et l'innovation*

Pour mener son action en culture et en communications, le Ministère s'appuie avant tout sur son plan stratégique 2001-2004, intitulé *Miser sur la créativité et l'innovation*, qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 30 mars 2001. Les orientations contenues dans ce plan stratégique témoignent des principes qui guident le Ministère : la démocratisation de la culture et des services de communication, la stimulation de la création, de la production et de la diffusion, l'adaptation du système culturel et des communications, le renouvellement de l'action ministérielle. Précisons qu'au cours de l'année, le CALQ et la SODEC ont été désignés, en vertu des dispositions de l'article 5 de la Loi sur l'administration publique, pour produire leur propre plan stratégique en concordance avec celui du Ministère. C'est pourquoi, dès le prochain exercice financier, le plan stratégique et le plan d'action ministériel seront revus de façon à tenir compte de cette évolution.

Parallèlement, le Ministère s'appuie sur son plan annuel de gestion des dépenses 2002-2003 de même que sur sa *Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes*, rendue publique le 11 juin 2001. Pour améliorer la qualité des services aux clientèles, il compte aussi sur un chantier important de sa modernisation, le projet Diapason qui vise principalement à élaborer une nouvelle structure de programmes standardisés, souples, allégés et consolidés par une prestation électronique de services.

Enfin, le Ministère est guidé dans son action par la Politique culturelle du Québec, adoptée en 1992, à laquelle se sont greffées au fil des ans des politiques sectorielles : la Politique de diffusion des arts de la scène, la Politique de la lecture et du livre, la Politique muséale et la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle.

Les résultats des engagements qui découlent de ces divers modes d'action et de gestion sont illustrés dans le présent rapport.

III DES RÉSULTATS TANGIBLES

1. Les faits saillants de l'année

L'année 2002-2003 a été fructueuse. Parmi les principales réalisations de l'année, rappelons ce qui suit.

Des mesures structurantes

- la poursuite du plan d'action Agir pour la culture et les communications, qui s'est traduite au cours de l'année par 45 engagements en matière d'amélioration des réseaux d'équipements culturels, ce qui représente près de 54,9 M$, notamment dans les domaines des arts d'interprétation, du patrimoine, des bibliothèques et de la muséologie;

- la réalisation, au sein du Ministère, des travaux des quatre comités qui se sont penchés sur des sujets et des problématiques de portée horizontale tels la démocratie et les enjeux de la gratuité de l'accès, les régions et le développement en réseau, la numérisation des contenus ainsi que la synergie entre culture, communications et langue, et dont les résultats permettront d'alimenter la réflexion sur les actions prioritaires.

Des projets pour la diversité culturelle

- une première mission culturelle à l'étranger, *Québec culture.com au Mexique*, tenue du 10 au 16 avril 2002, à laquelle ont participé 70 représentants et représentantes des milieux québécois de la culture et des communications et qui a permis l'élaboration de projets concrets de coopération dans diverses sphères de compétence du Ministère;

- la participation de la ministre de la Culture et des Communications à une mission à l'étranger, en octobre 2003, afin de faire valoir la position du Québec en matière de diversité culturelle dont les principales rencontres ont été la 5e réunion annuelle des ministres du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) à Cape Town, en Afrique du Sud, la 2e Conférence européenne des ministres régionaux de la Culture et de l'Éducation de l'Assemblée des régions d'Europe, à Brixen, en Italie, et enfin, le Sommet de la Francophonie, à Beyrouth, au Liban.

Des avancées significatives

- sur le chapitre des politiques et des programmes, mentionnons la tenue à Montréal et à Québec, en septembre 2002, d'une consultation publique sur le cinéma et la production audiovisuelle, laquelle a permis de dégager un très large consensus sur les enjeux et les orientations à privilégier, et de baliser les interventions dans ce secteur;

- en relation avec la Politique de la lecture et du livre, la mise en œuvre de mesures visant notamment l'amélioration des services dans les bibliothèques publiques, dont l'actualisation et l'entrée en vigueur, en août 2002, du programme d'aide à l'acquisition de livres, la création d'un comité interministériel permanent de la lecture et une table de concertation des bibliothèques;

- le dévoilement du nouveau programme de Soutien à la diffusion des arts de la scène, accompagné d'une enveloppe récurrente et augmentée pour consolider le rôle joué par les diffuseurs associés à la Politique de diffusion des arts de la scène;

- dans la foulée de la Politique muséale, la création d'un comité formé de représentants du Ministère et de la Société des musées québécois (SMQ) chargé de dégager des cibles nécessitant une intervention prioritaire en muséologie au cours des prochaines années.

Des gestes déterminants pour le patrimoine

- une démarche gouvernementale pour assurer la conservation et le développement harmonieux du mont Royal qui sera placé sous la protection de la Loi sur les biens culturels; cette démarche a été précédée d'une consultation publique tenue par la Commission des biens culturels en mai 2002;

- la protection des biens culturels suivants par leur classement : l'édifice de la Canada Life ainsi que la maison John-Wilson-McConnell et son site à Montréal de même que l'église Notre-Dame-de-la-Victoire à Lévis; mentionnons également la reconnaissance de L'Îlot-Trafalgar-Gleneagles à Montréal;

- la création d'une nouvelle direction du patrimoine au Ministère dans le but de regrouper et d'intégrer l'expertise ministérielle;

- le lancement du programme national d'inventaire des lieux de culte, qui sera réalisé en collaboration avec la Fondation du patrimoine religieux du Québec.

Une préoccupation pour la qualité et la diversité de l'information

- le dévoilement d'un plan de travail afin d'assurer la qualité et la diversité de l'information au Québec, comportant notamment la formation d'un comité qui a eu pour mandat d'analyser les principales orientations ministérielles, d'encadrer des activités de recherche sur les effets de la concentration de la presse et de formuler des recommandations à la ministre; le rapport du comité conseil a été déposé en septembre 2002;

- dans la foulée des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, la tenue d'une première rencontre de la table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias, laquelle a permis aux participants de s'entendre sur le mandat, les objectifs et le fonctionnement de la table, de partager leurs expériences et les initiatives destinées à améliorer la qualité de la langue dans leur entreprise et de déterminer les principales difficultés, les besoins et les priorités.

Des ententes avec les villes, des engagements pour les régions

- la participation du Ministère au contrat de ville signé en janvier 2003 par le gouvernement et la Ville de Montréal et la mise en œuvre d'un volet culturel touchant particulièrement les éléments du patrimoine, les bibliothèques, la création et l'accès à la culture, les équipements culturels et le cinéma;

- à la suite du Rendez-vous national des régions, la mise en œuvre des engagements pris par le Ministère, lesquels ont permis d'accroître le nombre d'ententes de partenariat avec les instances locales et régionales, de maintenir l'appui à la formation des travailleurs culturels, d'entreprendre la levée progressive du moratoire sur les établissements de formation pour les jeunes et d'encourager la participation des citoyens et des citoyennes aux activités culturelles.

Une loi modifiée pour les musées nationaux

- l'adoption et la mise en œuvre de la Loi modifiant la Loi sur les musées nationaux dont les modifications visent à moderniser le cadre de gestion de ces sociétés d'État, tel que le préconise la Loi sur l'administration publique, à harmoniser leurs lois constitutives avec celles des autres sociétés d'État et à mieux répondre aux aspirations actuelles des musées nationaux (y inclus le changement de nom du Musée du Québec, désormais dénommé le Musée national des beaux-arts du Québec).

2. *La mise en œuvre de la* Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes

Afin de mieux exercer son action à l'égard des citoyens et des citoyennes, le Ministère s'est donné les moyens de leur offrir des services de qualité. Ainsi, il a rendu publique, le 11 juin 2001, la *Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes*.

Pour sa mise en œuvre, le Ministère s'est assuré de l'accessibilité et de la visibilité de la déclaration auprès de ses clientèles, en plus de la sensibilisation de son personnel aux engagements qu'elle contient. En outre, le Groupe de concertation sur l'amélioration des services, mis en place en janvier 2002, a fait porter ses travaux particulièrement sur le constat du niveau de réalisation des engagements de la déclaration et sur la recommandation de mesures propres à garantir leur pleine réalisation.

Ce groupe a également travaillé à l'élaboration d'une politique ministérielle sur la gestion des plaintes. Dans le cadre du traitement des plaintes, l'examen des commentaires reçus a permis de revoir et d'ajuster certains processus, notamment au regard de la mise en pratique et du respect des dispositions de la Loi sur les biens culturels. Enfin, à l'instar des autres ministères et organismes gouvernementaux, le Ministère a entrepris l'élaboration d'un plan d'amélioration des services aux citoyens et aux citoyennes.

3. *Des résultats qui répondent aux grandes orientations ministérielles et à ses objectifs*

Cette partie du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives menées par le Ministère au cours de la dernière année pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans son plan stratégique 2001-2004.

Première orientation

La démocratisation de la culture et des services de communication

OBJECTIF 1

Promouvoir et valoriser la pratique d'activités culturelles par les citoyens et les citoyennes

Pour atteindre ce premier objectif lié à la démocratisation de la culture et des services de communication, le Ministère a poursuivi son action en priorité autour de ses politiques sectorielles, dont la Politique de la lecture et du livre, la Politique de diffusion des arts de la scène et la Politique muséale ainsi que sur le renforcement de l'action culturelle en éducation. De plus, d'autres actions majeures ont contribué à l'atteinte de cet objectif, entre autres celles rendues disponibles par les investissements publics en matière d'équipements culturels.

Le suivi de la Politique de la lecture et du livre

En matière de développement culturel, le soutien à la lecture et au secteur du livre constitue une préoccupation centrale pour les pouvoirs publics. Le soutien à la lecture se manifeste notamment par l'accès aux bibliothèques publiques, un équipement culturel généralement disponible à proximité du milieu de vie des citoyens et des citoyennes.

Au Québec, le pourcentage de la population desservie par les bibliothèques publiques (autonomes et affiliées) s'est accentué durant les trois dernières décennies et s'établit à 91,6 % en 2000 contre 62,8 % en 1970. Le même phénomène s'observe quant à la fréquentation des bibliothèques, le taux de fréquentation étant passé de 24 % en 1979 à 37 % en 1999.

POPULATION DESSERVIE PAR UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE (AUTONOME OU AFFILIÉE), 1970 À 2000

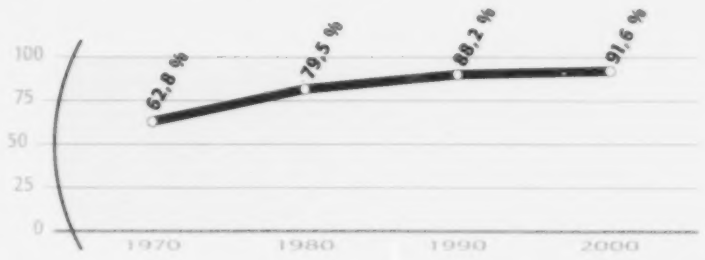

TAUX DE FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (AUTONOMES ET AFFILIÉES), 1979 À 1999

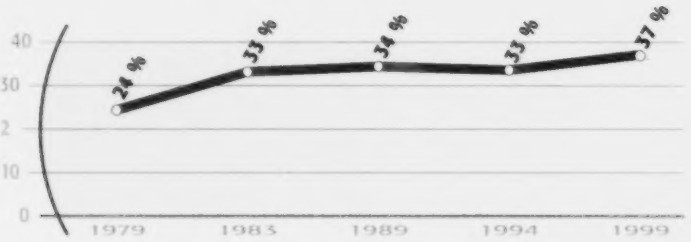

En 2002-2003, le plan d'action pour la lecture a permis au Ministère d'affecter à la poursuite de la politique, en plus des crédits réguliers, des crédits d'immobilisation, principalement utilisés pour le développement des bibliothèques publiques et l'informatisation des librairies.

Le programme de Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes a été révisé en 2002 afin d'assurer une meilleure équité dans l'attribution des subventions en favorisant les municipalités moins riches ayant des bibliothèques moins bien pourvues. De plus, l'incitatif en faveur de la gratuité des services de base et l'achat d'œuvres québécoises a été maintenu. En 2002-2003, le Ministère a soutenu 105 municipalités ainsi que les onze centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) qui desservent 786 bibliothèques généralement situées dans des municipalités de moins de 5 000 habitants.

Par ailleurs, à la suite de la création d'un comité interministériel permanent sur la lecture, un sous-groupe de travail sur la concertation municipale-scolaire a été formé, ayant pour mandat d'explorer de nouvelles voies de collaboration entre bibliothèques publiques et scolaires et d'élaborer une stratégie d'intervention commune au ministère de la Culture et des Communications et à celui de l'Éducation.

Le suivi de la Politique de diffusion des arts de la scène

La Politique de diffusion des arts de la scène, intitulée *Remettre l'Art au monde* et publiée en décembre 1996, a comme priorités la sensibilisation et le développement des publics de même que l'accès de la population à un éventail diversifié de spectacles. De 1996-1997 à 2000-2001, on a pu observer une hausse de 24 % des représentations professionnelles offertes par les diffuseurs pluridisciplinaires principalement en dehors des régions de Montréal et de Québec. Les disciplines particulièrement visées par la politique (le théâtre, la danse, la musique et la chanson) rassemblent 60 % de l'augmentation globale.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS, 1996-1997 À 2000-2001

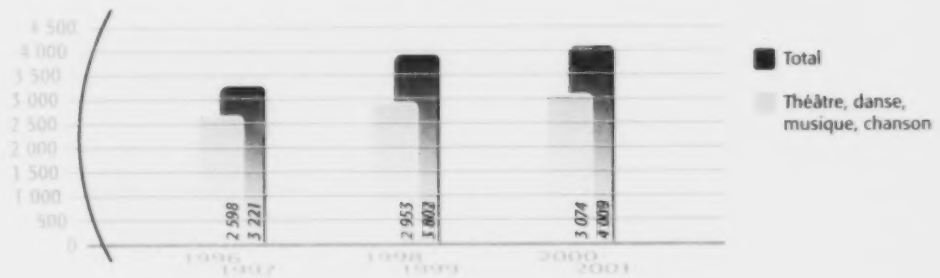

L'assistance a globalement augmenté de 14 % passant de 1 154 743 spectateurs en 1996-1997 à 1 320 782 en 2000-2001, et de 8 % spécifiquement pour les disciplines visées par la Politique de diffusion des arts de la scène, soit de 820 794 à 883 699 pour la même période.

ÉVOLUTION DE L'ASSISTANCE, 1996-1997 À 2000-2001

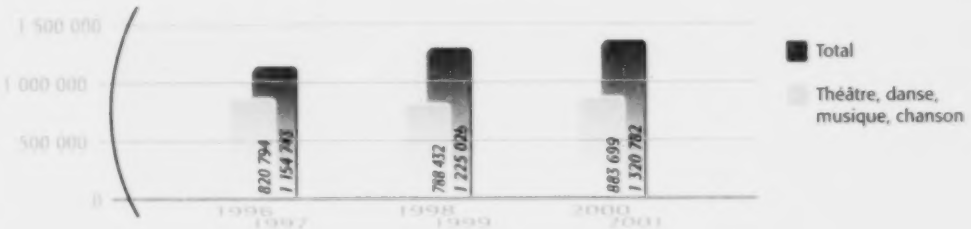

En 2002-2003, les résultats de l'évaluation nationale des diffuseurs pluridisciplinaires et les travaux d'un comité formé de représentants du Ministère et du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques (RIDEAU) ont permis de structurer le nouveau programme de Soutien à la diffusion des arts de la scène lancé en mars 2003. De plus, un groupe de travail a été mis sur pied pour étudier la dynamique particulière de la diffusion des arts de la scène à Montréal.

Le Ministère a relancé en mai 2002 les travaux du Comité d'évaluation de la politique de 1996. Les partenaires invités à participer à ces travaux sont la SODEC, le CALQ, la PDA et le GTQ. Ce comité a pour mandat de collaborer à la réalisation et à la diffusion de bilans, du cadre d'évaluation et de l'évaluation comme telle, à la définition d'indicateurs et à leur gestion. Ses travaux se poursuivront en 2003-2004.

Le suivi de la Politique muséale

Les institutions muséales sont un maillon important en ce qui concerne l'accès à la culture. En 2002-2003, à l'exception des musées nationaux, le Ministère a soutenu le fonctionnement de 121 institutions muséales, soit 39 musées, 20 centres d'expositions et 62 lieux d'interprétation. Le total des sommes consenties à ces institutions est de 13,3 M$.

RÉPARTITION DES INSTITUTIONS MUSÉALES SOUTENUES AU FONCTIONNEMENT, 2002-2003

Chaque année, plus de 3,6 millions de visiteurs fréquentent les institutions muséales soutenues par l'État.

Le soutien au développement des nouveaux publics en culture

Le programme Rencontres culture-éducation donne aux écoles des moyens accrus de profiter des ressources du milieu culturel dans le cadre des enseignements. Il soutient le développement de nouveaux publics et permet aux jeunes d'avoir accès à la culture dans leur milieu scolaire et aussi dans des lieux de culture comme les musées, les centres d'interprétation et les salles de spectacles.

Le budget de quelque 1,8 M$ est régionalisé et alloué aux commissions scolaires[2], aux diffuseurs et aux promoteurs de projets de concertation.

L'année 2002-2003 fut la quatrième année de mise en œuvre du programme. Cependant, comme l'année financière des commissions scolaires se termine le 31 octobre, il y a un an de décalage entre l'année d'octroi de la subvention et l'analyse des résultats. C'est pourquoi les résultats présentés ici sont associés à la troisième année d'existence du programme (2001-2002).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RENCONTRES ET DE VISITES D'ÉLÈVES PAR LE PROGRAMME RENCONTRE CULTURE-ÉDUCATION, 1999-2000 À 2001-2002

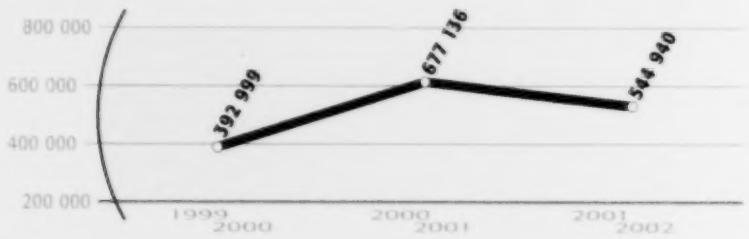

Le nombre de rencontres-élèves en 2001-2002 (544 940) est inférieur à celui de 2000-2001 (677 136). Il faut toutefois se rappeler qu'au cours de cette année, il y a eu le boycott des activités culturelles et parascolaires des enseignants.

2 L'allocation tient compte des barèmes du ministère de l'Éducation, dont le nombre d'élèves, l'éloignement, la dispersion, etc.

Le soutien aux Journées de la culture

Les Journées de la culture ont pour objectifs de valoriser, de renforcer et d'accélérer la démocratisation de la culture ainsi que de réaliser des activités de sensibilisation à la culture à l'intention des citoyens et des citoyennes. Elles constituent un moment privilégié pour renouveler et consolider les liens qui unissent les artistes, les artisans, les travailleurs culturels et la population.

La 6e édition des Journées de la culture a permis la réalisation de plus de 2 100 activités dans plus de 227 municipalités du Québec. En 2002, 223 000 personnes ont participé aux activités offertes gratuitement dans leur communauté, soit par des artistes indépendants, des regroupements, des écoles, des organisations communautaires, des maisons de la culture, des musées, des bibliothèques ou des entreprises. La dernière édition regroupait des activités d'une vingtaine de champs disciplinaires différents dont les plus importants en nombre sont les arts visuels, le patrimoine, la musique, la littérature, les métiers d'art et le théâtre.

La participation de la population aux activités des Journées de la culture est relativement stable depuis 2000.

NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX JOURNÉES DE LA CULTURE, 1997 À 2002

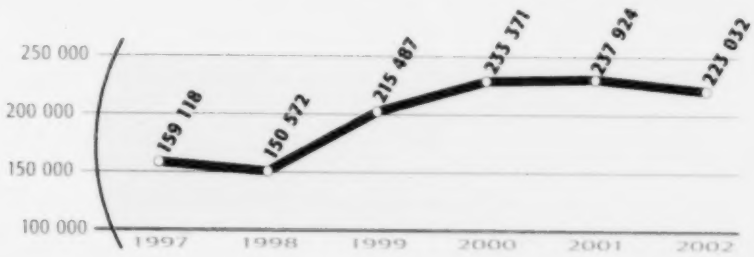

Un forum a également été organisé dans le but de favoriser une concertation stratégique des réseaux de la culture. Cette rencontre a été l'occasion pour les acteurs culturels de différents horizons professionnels de se réunir pour réfléchir et pour échanger leurs expériences en matière de démocratisation de la culture.

La construction et l'amélioration de lieux culturels

Dans le cadre de son programme de Soutien aux équipements culturels, le Ministère a appuyé pour un montant de près de 30 M$ la réalisation de 38 projets d'équipements culturels. Ces projets, qui consistent principalement en la construction ou la rénovation de bibliothèques, la rénovation de salles de spectacles ou l'achat d'équipements spécialisés, se retrouvent dans l'ensemble des régions du Québec. Mentionnons, entre autres, les installations de la Société des arts technologiques (SAT) et le Quartier Éphémère à Montréal, le Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, le Centre de production et diffusion culturelles de Carleton, la Bibliothèque de Rosemère, le Musée du Fjord de Saguenay ainsi que le Théâtre des Deux-Rives à Saint-Jean-sur-Richelieu.

OBJECTIF 2

Favoriser la responsabilisation des organismes, des instances régionales et locales et des communautés autochtones à l'égard du développement culturel, notamment en matière de patrimoine et d'information locale

Pour favoriser la prise en charge par les milieux eux-mêmes de leur développement culturel, le Ministère a continué à privilégier la voie de la négociation d'ententes, particulièrement avec les instances locales et régionales et les communautés autochtones. Il a lancé en partenariat divers projets en patrimoine et a intensifié ses actions pour faciliter l'accessibilité de l'autoroute de l'information partout sur le territoire du Québec.

Par ailleurs, l'année a été marquée par deux événements majeurs en matière de partenariat : le Rendez-vous national des régions et la signature du contrat de ville avec la Ville de Montréal.

Des engagements au Rendez-vous national des régions

Le Rendez-vous national des régions a été l'occasion pour le Ministère de faire part d'un certain nombre d'engagements à l'égard des régions :

- l'augmentation des montants alloués pour la signature de nouvelles ententes de partenariat avec les pouvoirs locaux et régionaux;
- l'association du CALQ et de la SODEC aux ententes de développement culturel et aux ententes spécifiques afin d'assurer une plus grande présence de ces organismes en région;
- la révision du programme de Soutien aux diffuseurs pluridisciplinaires, l'adoption de nouveaux paramètres de financement et l'ajout de crédits;
- le maintien de postes de coordonnateurs à la formation continue dans neuf régions du Québec;
- la levée progressive du moratoire sur les établissements de formation en région, appuyée par deux expériences pilotes dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de l'Outaouais et une évaluation nationale des écoles de formation;
- la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise sur pied d'un centre d'expertise et d'animation du patrimoine rural dans le Bas-Saint-Laurent qui constituera une référence pour toutes les régions rurales du Québec;
- la mise sur pied d'un projet d'inventaire du patrimoine religieux décrit plus loin.

La signature des contrats de ville

Un premier contrat de ville entre le gouvernement et la Ville de Montréal a été signé en janvier 2003. Cette entente multisectorielle (plus de dix ministères et organismes gouvernementaux) est d'une durée de cinq ans. En matière de culture, cette entente permet de soutenir des actions mobilisatrices en faveur de la conservation et de l'interprétation du patrimoine, d'implanter un nouveau cadre de gestion pour le mont Royal, de favoriser un accès accru aux bibliothèques, d'accroître l'accès des citoyens à la culture et de développer Montréal comme métropole culturelle de calibre international.

En ce qui concerne le contrat avec la Ville de Québec, les négociations ont eu lieu au cours de l'année 2002-2003 et le contrat a été annoncé publiquement le 4 avril 2003. Il s'agit également d'une entente de cinq ans qui poursuit le développement culturel déjà entrepris et intègre des projets d'infrastructure culturelle.

Dans les deux cas, les contrats de ville vont nécessiter des renégociations qui tiennent compte du nouveau cadre financier.

Les ententes de partenariat avec les municipalités locales et régionales

Dans la foulée du cadre d'intervention avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) intitulé *Pour un partenariat durable*, les ententes avec les municipalités locales et régionales constituent un moyen efficace pour inviter les partenaires du milieu à intervenir davantage dans le développement culturel de leur région. En plus de favoriser le maintien et la création d'emplois culturels, elles permettent d'intégrer la culture au développement économique et social du milieu.

Cette année, le Ministère avait comme cible de renouveler onze ententes de développement culturel et cette cible a été atteinte. Les ententes suivantes ont été renouvelées : avec les villes de Québec, Laval, Sherbrooke, Rouyn-Noranda, Saguenay, Les Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'avec les municipalités régionales de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau, Charlevoix-Est, Kamouraska, Portneuf et L'Île-d'Orléans. Le Ministère a signé une nouvelle entente avec la Ville de Cowansville, ce qui porte à vingt-quatre le nombre d'ententes en vigueur en 2002-2003 touchant 51 % de la population du Québec.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTENTES EN VIGUEUR ET DU POURCENTAGE DE LA POPULATION TOUCHÉE, 1995, 1999 ET 2002

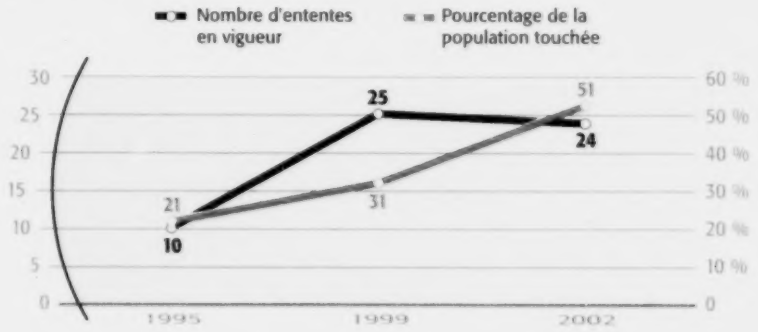

Les ententes avec les nations autochtones

Le Ministère favorise la conclusion d'ententes triennales de développement culturel avec les nations autochtones dont le suivi est assuré par ses directions régionales.

En 2002-2003, le Ministère a renouvelé trois ententes, soit celles avec la nation crie, la nation inuite et la nation innue. Il a aussi signé une nouvelle entente avec la nation huronne-wendat pour une période de quatre ans.

Les ententes spécifiques régionales en culture et en communications

Dans la foulée de la Politique de soutien au développement local et régional, adoptée en 1997, et du Rendez-vous national des régions, tenu en novembre 2002, le Ministère a signé, au cours de l'année, sept nouvelles ententes avec les Conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD). Elles ont été conclues dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean (deux ententes) de la Capitale-Nationale (Charlevoix), de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de Lanaudière. Elles s'ajoutent aux quinze ententes déjà en vigueur. La priorité a été accordée aux projets portant sur le tourisme culturel et l'emploi dans les domaines de la culture et des communications, de préférence en concertation avec le CALQ et la SODEC. Enfin, mentionnons qu'un accord de principe est intervenu avec les régions de la Montérégie et de la Côte-Nord pour la signature de deux autres ententes.

Le partenariat avec les conseils régionaux de la culture (CRC)

Les Conseils régionaux de la culture (CRC) ont comme mission de base d'appuyer le développement des arts et de la culture sur leur territoire. Ils contribuent de façon importante à la dynamique socioculturelle de leur région.

Le Québec compte maintenant treize conseils régionaux de la culture qui ont un mandat de concertation, d'animation, de conseil et de représentation. Culture Montréal, organisme de concertation et de représentation des milieux culturels de Montréal s'est joint récemment au réseau des CRC. Le financement de Culture Montréal repose sur les paramètres appliqués à tous les CRC et une entente triennale a fait l'objet d'une négociation incluant un processus d'évaluation.

Le Ministère a établi un véritable partenariat avec les CRC, basé notamment sur le respect des spécificités régionales.

Un décret d'arrondissement historique et naturel pour le mont Royal

En février 2003, le gouvernement du Québec confirmait son intention d'assurer la conservation et le développement harmonieux du mont Royal en le déclarant « arrondissement historique et naturel ».

Cette démarche fait suite à des consultations publiques tenues, à la demande de la ministre, par la Commission des biens culturels qui a fait l'étude du dossier et déposé son rapport en juin 2002.

L'arrondissement proposé reprend les limites du site du patrimoine constitué par l'ancienne Ville de Montréal en 1987, auquel ont été ajoutées des portions de territoire vert qui relevaient des anciennes municipalités de Westmount et d'Outremont.

Dans le cadre du contrat de ville de Montréal pour 2003-2008, le Ministère et la Ville ont convenu du transfert éventuel de la gestion de l'arrondissement à cette dernière selon des dispositions à convenir, notamment la modification des règlements d'urbanisme des arrondissements municipaux pour tenir compte des objectifs du décret.

Le lancement du programme national d'inventaire des lieux de culte

Le projet d'inventaire des lieux de culte du Québec est un partenariat entre la Fondation du patrimoine religieux du Québec et le Ministère. Il constitue l'un des engagements du Rendez-vous national des régions. L'objectif est de réaliser l'inventaire des 3 000 lieux de culte sur le territoire québécois d'avant 1975 afin de permettre à la Fondation et au Ministère de procéder à l'évaluation et à la hiérarchisation patrimoniale de ceux-ci.

L'année 2002-2003 a permis d'élaborer les objectifs du projet en plus de définir la méthodologie, le contenu et de préciser les rôles et responsabilités des différents intervenants, soit la Fondation du patrimoine religieux du Québec et les entités administratives du Ministère touchées par ce projet.

La première phase du projet (l'inventaire) a été amorcée en 2002-2003 et a été financée par le Fonds Jeunesse Québec et le Ministère.

Un investissement supplémentaire pour le patrimoine religieux

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, des investissements supplémentaires pour le patrimoine religieux ont permis au Ministère de s'engager à soutenir 187 projets de restauration ou de recyclage avec le milieu dont les coûts sont évalués à 33,7 M$. La participation du Ministère est de 16,5 M$, soit 49 % du total. Parmi les projets soutenus, mentionnons le Séminaire de Sherbrooke, la cathédrale de Joliette, l'église Sainte-Famille de Cap-Santé. Le Ministère a également appuyé 24 projets de restauration de biens mobiliers pour un montant de près de 2 M$.

Le projet de restauration de la partie supérieure de la façade de l'église St. James à Montréal, pour laquelle le Ministère a aussi contribué financièrement, a été l'occasion de mettre sur pied un cours de perfectionnement de maître maçon grâce à la collaboration de nombreux partenaires. Les étudiants, au nombre de douze, sont des maçons de profession qui veulent acquérir une spécialité dans la réfection de maçonnerie ancienne.

Le soutien aux médias communautaires

Le ministère gère un programme de Soutien aux médias communautaires (PAMEC) destiné aux radios, télévisions et journaux communautaires sur tout le territoire québécois. Ces organismes bénéficient de subventions de plus de 2 M$ pour leur fonctionnement annuel et pour la réalisation de projets de développement visant l'achat et le renouvellement d'équipements, l'augmentation des revenus autonomes, la formation de bénévoles et l'établissement de liens entre les médias.

Pour 2002-2003, la cible, qui était de soutenir 100 médias communautaires, a été dépassée. Ce sont 115 médias communautaires qui ont reçu une subvention de fonctionnement, soit 30 radios, 30 télévisions et 55 journaux communautaires.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉDIAS COMMUNAUTAIRES SOUTENUS AU FONCTIONNEMENT, 2000-2001 À 2002-2003

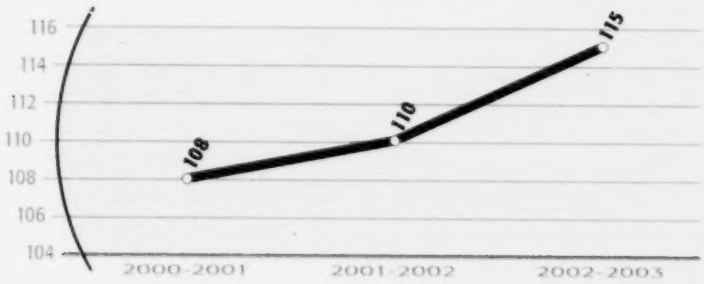

De plus, les quatre associations nationales représentant les médias communautaires ont reçu une aide pour leur fonctionnement annuel dans le cadre du programme de Soutien aux associations, organismes et regroupements nationaux.

Enfin, mentionnons que les médias communautaires et les radios autochtones ont bénéficié cette année d'une aide additionnelle de près de 1,8 M$ pour l'acquisition d'équipements spécialisés.

Un plan de travail pour assurer la qualité et la diversité de l'information

Le 6 septembre 2002, la ministre a annoncé un plan de travail pour assurer la qualité et la diversité de l'information au Québec. Ce plan comprenait la création d'un comité conseil sur la qualité et la diversité de l'information qui est chargé d'analyser des pistes de réflexion proposées par la ministre et de lui soumettre des recommandations sur d'éventuelles interventions gouvernementales en matière d'information.

Le comité conseil a remis son rapport le 31 janvier 2003 et l'a rendu public le 6 février 2003. Ce rapport recommandait diverses actions, dont l'examen parlementaire des transactions dans le secteur des médias, l'adoption d'une loi sur l'information, la création d'un conseil de l'information, l'élaboration d'une charte de l'information et de codes de déontologie, le renforcement du Conseil de presse du Québec (CPQ) et la création d'un fonds d'aide à l'information.

Le 13 février 2003, la ministre a fait connaître les suites qu'elle entendait donner au rapport du comité conseil. Tout en écartant le recours à la législation, elle a demandé au Ministère de poursuivre la réflexion sur certaines pistes, dont la mise en œuvre des responsabilités accrues pour le CPQ, l'éducation aux médias et la création d'un fonds d'aide à l'information.

L'apport de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information

La Politique québécoise de l'autoroute de l'information, adoptée en 1998, vise à mettre en place des conditions favorisant l'accès à l'autoroute de l'information sur tout le territoire québécois, à établir un climat de confiance en définissant le cadre législatif et normatif, à créer des forces de maillage et de liaison dans la société québécoise, à accélérer l'offre de produits et de services sur l'inforoute et à favoriser la demande.

Au cours de l'année, divers dossiers ont permis de sensibiliser les grands transporteurs en télécommunication et de procéder à l'accompagnement de projets régionaux, de favoriser les échanges entre partenaires par des mécanismes de concertation interministériels, d'appuyer certaines initiatives associées aux affaires électroniques et de procéder à l'élaboration et à la diffusion, en septembre 2003, du *Guide du cyberconsommateur*.

De plus, six lancements de projets ont permis de souligner l'apport de la Politique au sein de la société québécoise, auxquels on doit ajouter quatre événements dans le contexte de visites et de rencontres internationales et d'allocutions.

Le programme Villages branchés du Québec

Au Québec, le déploiement de réseaux de télécommunication par fibre optique à la fine pointe de la technologie est une priorité gouvernementale exprimée dans la Politique québécoise de l'autoroute de l'information. Cet objectif peut dorénavant être réalisé grâce au programme Villages branchés du Québec, lequel est doté d'une enveloppe de 75 M$. Ce programme est géré par le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et le Secrétariat du Conseil du trésor.

Afin de faciliter de façon structurée le déploiement des infrastructures dans les régions du Québec, le ministère de la Culture et des Communications a lancé un appel de projets permettant aux collectivités intéressées de faire réaliser une étude de faisabilité préalable au dépôt de leur demande financière. En 2002-2003, 37 projets d'études, d'un montant maximal de 25 000 $ chacun, ont été retenus.

La sensibilisation des intervenants aux impacts de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information

L'adoption par le Parlement québécois, en juin 2001, de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information marque un changement substantiel dans la manière d'envisager le droit relatif aux documents qui ne sont pas consignés sur support papier. Dans cette perspective, il est donc important que les divers groupes d'intérêts sociétaux prennent connaissance de ce nouveau régime juridique, en débattent et l'approfondissent.

Le Québec dispose désormais d'une législation qui protège les Québécoises et les Québécois lorsqu'ils transigent au moyen des technologies de l'information.

La loi protège les consommateurs, les acquis de la société québécoise et assure le respect de la vie privée ainsi que la protection des renseignements personnels.

Huit projets ont été soutenus pour diffuser et faire connaître la loi aux divers groupes d'intérêts spécialisés des citoyens et des partenaires étrangers au cours de l'année 2002-2003.

Deuxième orientation

La stimulation de la création, de la production et de la diffusion

OBJECTIF 1

Favoriser le renouvellement de la création, l'émergence de produits et de services novateurs et la production de contenus de langue française dans les secteurs de la culture et des communications ainsi que dans l'ensemble des secteurs de la société visés par la Politique québécoise de l'autoroute de l'information

La gestion des programmes d'aide aux créateurs et aux organismes des arts et des lettres ainsi qu'aux industries culturelles est largement décentralisée. Ainsi, afin d'atteindre l'objectif de stimuler la création, la production et la diffusion, la ministre de la Culture et des Communications compte non seulement sur l'action du Ministère mais plus particulièrement sur celle du CALQ et sur celle de la SODEC. Elle les informe, en début d'exercice, de ses attentes, et approuve leur plan d'activité ainsi que leurs programmes d'aide.

De plus, en juin 2002, la ministre informait le CALQ et la SODEC de sa décision de les désigner en vertu de l'article 5 de la Loi sur l'administration publique, et à cette fin les invitait à rendre publique une déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes, à lui transmettre, pour dépôt à l'Assemblée nationale, un plan stratégique et à se conformer aux exigences de la loi pour la rédaction de leur rapport annuel de gestion. Cette décision est en vigueur depuis le 1er avril 2003.

Les orientations ministérielles données au CALQ

La ministre a reconduit, pour l'exercice 2002-2003, les orientations formulées au CALQ au cours de l'exercice précédent, en rappelant notamment l'importance qu'elle accordait aux ententes spécifiques et aux accords de coopération avec ses partenaires, à l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail du personnel des organismes artistiques ainsi qu'au versement de droits et de cachets adéquats pour les artistes, à l'évaluation de la portée de ses actions concernant la diffusion au Québec et en dehors du Québec ainsi qu'à la poursuite de ses actions envers les jeunes artistes.

Les orientations ministérielles données à la SODEC

La ministre a reconduit, pour l'exercice 2002-2003, les orientations formulées à la SODEC au cours de l'exercice précédent, en rappelant que l'appui à la création, à la production, à la diffusion et à la démocratisation est prioritaire en vue de valoriser l'originalité de notre culture. Dans ses attentes transmises à la société, la ministre a exprimé ses préoccupations relatives notamment à la coopération avec les partenaires et à la signature d'ententes spécifiques, au rayonnement de la culture québécoise à l'étranger, au renforcement des assises financières des entreprises culturelles, au développement des marchés et à l'intensification des actions pour soutenir la relève.

La numérisation des contenus

Les contenus sont la matière première de l'activité culturelle d'une société, qu'ils prennent la forme de documents textuels, d'images, de photographies, de livres rares, de films, etc. Ces documents sont, dans certains cas, non accessibles, oubliés ou menacés de destruction.

Une aide financière de plus de 800 000 $ a été accordée cette année dans le cadre de trois projets, à savoir : Le portail québécois de diffusion de revues universitaires (l'Université de Montréal et le Groupe interuniversitaire pour l'édition numérique), La vidéo éducative numérisée dans un intranet régional (Télé-Québec en collaboration avec trois commissions scolaires de la région de Laval-Laurentides-Lanaudière), la numérisation et la mise en valeur des collections scientifiques et technologiques québécoises sur l'inforoute (piloté par la Société des musées québécois).

Autres activités du Fonds de l'autoroute de l'information

Outre les 37 projets d'études visant le déploiement des réseaux de télécommunication par fibre optique dans les régions (voir première orientation), le Ministère, par le Fonds de l'autoroute de l'information (FAI), a autorisé, au cours de l'exercice 2002-2003, 97 nouveaux projets visant l'accès à l'inforoute et le développement de contenus dont 41 destinés aux maisons de jeunes du Québec. Le montant total de ces projets s'élève à 3,1 M$.

Par ailleurs, le FAI a accordé 350 000 $ à l'Office québécois de la langue française afin de favoriser la francisation des technologies de l'information dans les petites et moyennes entreprises du Québec. Au terme de l'année financière 2002-2003, 23 entreprises ont pu bénéficier du programme.

OBJECTIF 2

Accroître la diffusion des œuvres et des produits québécois et contribuer au développement des marchés

Pour atteindre les résultats visés en matière de diffusion des œuvres et des produits québécois, le Ministère a accentué notamment ses interventions en tourisme culturel dans certaines régions du Québec. Sur la scène internationale, deux missions culturelles ont été réalisées, l'une au Mexique, l'autre en Belgique. Par ailleurs, le gouvernement du Québec s'est assuré de bien positionner les émissions québécoises dans les différentes grilles de TV5 Monde. Les efforts ont aussi porté sur la consolidation du Consortium de télévision Québec Canada (CTQC) et sur le maintien de la part de marché de Télé-Québec.

Le partenariat en matière de tourisme culturel

En matière de tourisme culturel, le Ministère a poursuivi ses actions en vue d'élargir le partenariat entre les secteurs du tourisme et de la culture, d'enrichir l'offre touristique rattachée aux activités culturelles et d'accentuer la promotion des activités et des attraits culturels dans la mise en marché touristique. Plusieurs réalisations concrètes méritent d'être notées :

- La poursuite ou le renouvellement de quatre ententes spécifiques en tourisme culturel dans les régions de la Capitale-Nationale, de Montréal, de la Côte-Nord et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, le Ministère est l'un des partenaires d'une entente spécifique en tourisme pour le volet culturel. Les directions régionales du Ministère ont la responsabilité de l'élaboration, de la négociation et du suivi des projets.

- La poursuite de l'entente entre le Ministère, Tourisme Québec et Archéo-Québec pour la diffusion et le positionnement stratégique de l'archéologie au Québec.

- L'appui du Ministère à l'événement *Bienvenue Québec 2002*, dans la région de Charlevoix, qui a permis à plus de 70 organismes culturels d'y participer et de mettre en valeur le tourisme culturel.

- La création d'un comité ministériel et d'un groupe de travail interministériel entre le Ministère et Tourisme Québec, pour harmoniser et consolider le développement du tourisme culturel.

- L'élaboration d'un plan d'action avec Tourisme Québec.

- La poursuite du programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) avec 26 nouveaux projets. Ce programme vise à assurer le développement des ressources culturelles locales et régionales dans une perspective de tourisme culturel par l'engagement de jeunes diplômés (plus de 80). Depuis la mise en œuvre de ce programme, en septembre 1998, 106 ententes ont été signées avec des partenaires. De ce nombre, 30 l'ont été en 2002-2003. Au 31 mars 2003, le réseau VVAP comptait 44 MRC, 24 villes, 7 organismes et un conseil de bande.

Québec culture.com au Mexique

La première mission culturelle au Mexique, réalisée du 10 au 16 avril 2002, a constitué une occasion de consolider et de renforcer davantage les liens de coopération qui unissent le Québec et le Mexique.

On peut attribuer directement aux rencontres effectuées par les représentants et représentantes des quelque 65 organismes culturels, entreprises et ministères durant la mission, la réalisation d'une trentaine d'activités de diffusion, d'échanges et de signatures d'ententes de coopération dans plusieurs secteurs de la culture et des communications. Certaines de ces activités, comme la présence du Québec en tant qu'invité d'honneur à la Foire internationale du livre de Guadalajara (FIL) en décembre 2003, découlent de la mission et entraînent dans leur sillon quantité d'activités qui y sont liées. Par exemple, cette invitation de Puertas de las Americas faite à CINARS pour coordonner la présence québécoise au marché des arts de la scène que les Mexicains réaliseront au cours de l'année 2003.

La mise en œuvre de projets avec la Belgique

Afin de renforcer les ententes existantes et les liens de collaboration entre le Québec et la Flandre et entre le Québec et la communauté française de Belgique, la ministre a participé, à l'occasion du 30e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Bruxelles, à plusieurs activités culturelles. Parmi celles-ci, soulignons l'inauguration du Festival international du film de Namur où le Québec était invité d'honneur, la remise de l'Ordre national du Québec à Franco Dragone ainsi que l'inauguration de l'exposition d'Irène Witthome, produite par le Musée national des beaux-arts du Québec.

Divers projets de développement de réseaux, de mise en marché de productions et de rayonnement de l'expertise culturelle québécoise ont aussi été menés à terme au cours de l'exercice 2002-2003.

Au delà des missions ministérielles au Mexique et en Belgique, les directions spécialisées du ministère de la Culture et des Communications ont été appelées à diriger des missions, ou ont été invitées à y participer, auprès d'organismes multilatéraux touchant la promotion de la diversité culturelle, le réseau international des politiques culturelles et linguistique, la mise en place d'un portail international archivistique francophone et les nouvelles technologies de l'information.

Le développement des marchés étrangers dans le secteur du multimédia et des inforoutes

Durant l'année 2002-2003, le Ministère a participé à l'organisation de plusieurs missions et activités de maillage :

- l'Electronic Entertainment Expo 2002 (E-3), à Los Angeles (avec l'Alliance numériQC);
- le MIP-TV 2003 et le MILIA 2003 à Cannes (avec Alliance numériQC et la SODEC).

Le Ministère a aussi contribué financièrement à la réalisation de deux activités qui se sont déroulées dans la région de Québec. Il s'agit des Rencontres internationales du multimédia d'apprentissage (RIMA 2002) et de TI Contact 2002, un symposium international axé sur le financement et le partenariat. Plus de 105 entreprises québécoises ont participé à ces activités du secteur du multimédia et des nouvelles technologies de l'information.

Le Ministère a également pris part à l'organisation de programmes et à l'accueil de plusieurs visiteurs étrangers (France, Belgique, Corée et Chine).

Le Ministère a publié un *Répertoire des entreprises québécoises à la recherche de partenaires étrangers*. Quatre cents exemplaires en langue française, édités sur support papier, ont été distribués ainsi que 1 500 cédéroms en version bilingue, française et anglaise. De plus, un site Internet dans les deux langues est maintenu à jour avec toutes les informations contenues dans ce répertoire. Précisons que cet outil de promotion est aussi utilisé pour planifier des rendez-vous lors de missions à l'étranger.

La participation du Québec à TV5

TV5 Monde a été créée en 2001. Cette entité multilatérale adossée aux chaînes publiques des gouvernements partenaires gère, depuis Paris, l'ensemble des signaux mondiaux, à l'exception du signal canadien demeuré sous la responsabilité du Consortium de télévision Québec Canada (CTQC). TV5 Monde a permis d'accroître, au cours de la dernière année, la part des émissions québécoises dans la programmation de cette chaîne francophone internationale.

La présence de la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) comme membre du conseil d'administration et du comité de programmes de TV5 Monde, aux côtés des chaînes publiques françaises, belge, canadienne et suisse, à titre d'actionnaire de la chaîne, a en effet permis de bien positionner les émissions québécoises dans les différentes grilles de TV5 Monde, notamment sur le chapitre des émissions jeunesse et des documentaires.

De plus, à titre de partenaire et bailleur de fonds de TV5 Monde, le gouvernement du Québec a aussi contribué à l'atteinte des objectifs des trois axes stratégiques de développement de la chaîne pour 2002-2004, qui sont : optimiser sa distribution mondiale, refléter la diversité du monde sur ses écrans et offrir une information mondiale de référence.

Enfin, depuis janvier 2003, et ce pour une année, le gouvernement du Québec assume la présidence de TV5.

Au Québec et au Canada, le Consortium de télévision Québec Canada a poursuivi ses activités conformément aux conditions de sa licence récemment renouvelée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), pour une durée de sept ans.

Depuis son entrée en fonction, en août 2002, la nouvelle présidente-directrice générale du Consortium a concentré ses efforts sur la consolidation de la chaîne et sur la finalisation de la réorganisation administrative amorcée à l'automne 2001, dans la foulée de la restructuration de TV5.

Le gouvernement du Québec a participé, en association avec le gouvernement du Canada, dans une proportion d'environ 25 %, au budget de fonctionnement de cette chaîne qui contribue à diversifier l'offre télévisuelle québécoise en diffusant une programmation constituée à 85 % d'émissions fournies par les chaînes françaises, belge et suisse partenaires de TV5.

Télé-Québec

En 2002-2003, dans un contexte de haute concurrence et alors que de nombreuses télévisions publiques ont perdu dramatiquement une part importante de leurs auditoires, Télé-Québec a non seulement maintenu la part de marché qu'elle avait atteint l'année précédente (3,5 %), mais elle est redevenue la télévision de référence en programmation jeunesse au Québec. Dans la période de 16 heures à 19 heures, ses parts de marché auprès du public des 2 à 11 ans dépassent régulièrement les 25 % et atteignent même souvent plus de 40 % pour les 2 à 6 ans. Pour ce groupe d'âge, les parts de marché de Télé-Québec sont souvent du double de celles de son plus proche concurrent.

Les résultats de Télé-Québec témoignent d'une très bonne performance si on les compare à ceux d'autres télévisions éducatives et culturelles, et ce, autant dans le monde francophone qu'anglo-saxon. Par ailleurs, la chaîne a soutenu la réputation d'innovation et d'audace qui caractérise nettement sa programmation depuis quelques années.

Troisième orientation

L'adaptation du système culturel et des communications

OBJECTIF 1

Contribuer à la stabilisation et à la création d'emplois ainsi qu'au développement des compétences dans les secteurs de la culture et des communications

Pour le Ministère, le développement des compétences passe d'abord par la formation. Le Conservatoire de musique et d'art dramatique en constitue l'illustration. Depuis plus d'une décennie, le Ministère soutient aussi des organismes de formation en arts offrant des parcours spécialisés et pouvant mener à une carrière professionnelle. Par ailleurs, la Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture a contribué au maintien et à la création d'emplois au cours de l'année.

La formation au Conservatoire

La formation des jeunes s'est poursuivie avec le même souci d'excellence que depuis la fondation du Conservatoire, dans les années 40, dans sept établissements en musique et ses deux établissements en art dramatique. Cette institution accueille un nombre d'étudiants relativement stable d'année en année, dans les deux secteurs de formation qu'elle offre soit, en 2002-2003, 797 élèves en musique et 73 élèves en art dramatique.

Les anciens élèves en musique du Conservatoire ont été nombreux à être engagés dans de grands orchestres ou à chanter dans diverses maisons d'opéra, au Québec et à l'étranger, alors que d'anciens élèves en art dramatique ont joué des rôles importants au théâtre, à la télévision et au cinéma.

ÉLÈVES INSCRITS AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

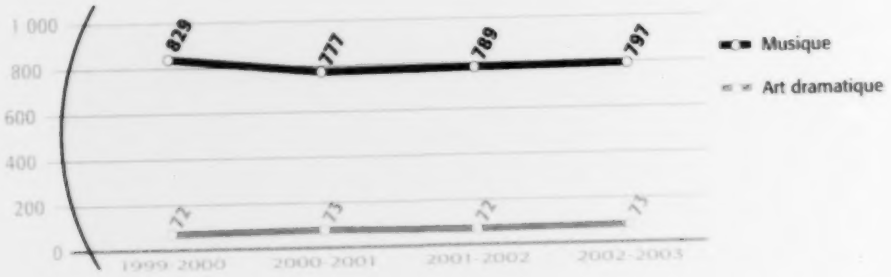

La formation professionnelle et le développement de la main-d'œuvre culturelle

Par son programme de Soutien à la formation professionnelle et au développement de la main-d'œuvre culturelle, le Ministère a soutenu onze établissements privés de formation professionnelle. Parmi ceux-ci, sept offrent une formation artistique professionnelle en arts de la scène :

- l'École nationale de cirque;
- l'École nationale de l'humour;
- l'École nationale de théâtre du Canada;
- l'École supérieure de danse du Québec;
- l'École de danse de Québec;
- les Ateliers de danse moderne de Montréal (LADMMI);
- l'Institut national de l'image et du son (INIS).

Les quatre autres établissements soutenus offrent des activités de perfectionnement : le Centre d'arts Orford, le Camp musical des Laurentides, le Domaine Forget et Musitechnic.

Le Ministère a consacré cette année à la formation professionnelle et au développement de la main-d'œuvre culturelle des crédits de 5,2 M$. Comparativement à l'an dernier, il s'agit d'une augmentation de 456 000 $, soit 100 000 $ de plus pour le fonctionnement de l'École de danse de Québec et 356 000 $ pour l'École nationale de cirque, ces derniers crédits provenant du Sommet du Québec et de la jeunesse (octroyés à la Cité des arts du cirque), pour l'élaboration et l'implantation de nouveaux programmes.

Un soutien particulier à la formation des jeunes

Par l'entremise de son programme de Soutien à la formation des jeunes, le Ministère contribue à la vitalité de 65 organismes à l'œuvre dans un contexte de loisir, qui interviennent en formation spécialisée en musique ou en danse (52 organismes en musique et 13 en danse). Soulignons qu'en décembre 2002, le Ministère a entrepris une démarche en vue de lever le moratoire sur les organismes voués à la formation des jeunes en musique et en danse qui n'ont pas accès au soutien ministériel.

La levée du moratoire se fera de manière progressive et inclura :

- une évaluation nationale des bénéficiaires du programme axée sur la qualité des services et la desserte territoriale, de même qu'une évaluation des organismes offrant des activités de formation depuis trois ans, au 31 décembre 2002;
- une expérience témoin dans deux régions du Québec (le Bas-Saint-Laurent et l'Outaouais) visant à revoir la desserte régionale et la qualité des services, et à promouvoir des synergies et des partenariats dans le développement de la vie et de la formation artistiques.

Les résultats de ces démarches sont attendus en janvier 2004.

À la suite de la décision de lever progressivement le moratoire sur le programme de Soutien à la formation des jeunes, des crédits supplémentaires de 300 000 $ ont été octroyés afin de réaliser les actions prioritaires suivantes :

- l'évaluation nationale;
- les expériences témoins;
- une réponse aux besoins les plus urgents des organismes de formation artistique, tant pour ceux qui reçoivent déjà de l'aide que pour ceux qui ont fait une demande de subvention.

La création d'emplois dans le secteur de la culture

La Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture, adoptée en juin 2000, a été suivie d'une entente de deux ans entre le ministère de la Culture et des Communications et Emploi-Québec. Deux des axes de cette entente, le développement de l'emploi et la formation continue, ont des incidences sur l'emploi.

Au cours de 2001-2002, 493 emplois ont été créés ou maintenus. L'année 2002-2003 a été marquée par la consolidation de 260 emplois créés l'année précédente et par l'ouverture de 69 nouveaux postes, ce qui porte à 329 le nombre d'emplois créés ou maintenus pour cette année budgétaire.

De façon plus précise, le partenariat avec Emploi-Québec a permis au Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture de doubler les périodes d'embauche de 242 personnes. L'entente a aussi permis de garder en poste les 18 coordonnateurs à la formation continue de neuf régions et de neuf associations disciplinaires et professionnelles.

Quant aux nouveaux emplois, ils ont été créés dans le cadre du programme Villes et villages d'art et de patrimoine, pour ce qui est de 26 coordonnateurs animateurs, alors que 43 jeunes ont bénéficié de la mesure Québec multimédia jeunesse gérée par la SODEC.

OBJECTIF 2
Créer des conditions favorables au développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications dans le contexte de la mondialisation et de la nouvelle économie

Les entreprises et les organismes québécois évoluent dans un contexte où les décisions, sur lesquelles ils n'ont aucune emprise, influent ou risquent d'influer grandement sur leur développement et, par conséquent, sur la vitalité de la culture et des communications au Québec. Dans un tel contexte, le Québec s'engage fortement dans la défense du principe de la diversité culturelle auprès des instances internationales en contribuant à l'élaboration d'un instrument international sur la diversité culturelle et en en faisant la promotion dans tous les forums internationaux.

Par ailleurs, le Ministère se préoccupe vivement des nouvelles conditions à mettre en place en matière de gestion de la propriété intellectuelle dans un environnement caractérisé par le développement fulgurant des technologies de l'information et particulièrement d'Internet. Le Québec compte ainsi appuyer les démarches des créateurs et créatrices pour le respect des droits d'auteur.

De plus, le Ministère soutient des activités pour favoriser le maillage entre entrepreneurs et financiers dans le domaine du multimédia et dans celui de l'animation numérique.

La promotion d'un instrument international sur la diversité culturelle

La défense de la diversité culturelle, dans le contexte de la mondialisation, est un enjeu très important car il en va de la capacité du Québec de soutenir la culture par des politiques culturelles et des mesures budgétaires appropriées.

Dans cette perspective, le Ministère a contribué activement à la promotion et à la définition d'une convention internationale sur la diversité culturelle, en collaboration étroite avec le ministère des Relations internationales (MRI) et l'ancien ministère des Finances, de l'Économie et des Régions (MFER). Ces actions se sont traduites, notamment, par des études (étude sur l'impact des accords internationaux de commerce sur la diversité linguistique), par des actions de veille à l'égard des négociations internationales et de sensibilisation à ce sujet (site Internet sur la diversité culturelle), par le soutien et la collaboration étroite avec la société civile (Coalition sur la diversité culturelle) pour élargir la mobilisation des milieux culturels et des décideurs en faveur de la diversité culturelle et par la participation à de nombreux forums internationaux sur le sujet. Parmi ceux-ci, notons :

- l'Unesco (table ronde des ministres de la culture et rencontre avec le directeur général, M. Koïchiro Matsuura, septembre 2002 et février 2003);
- la Francophonie (Sommet de Beyrouth, octobre 2002);

- l'Assemblée des régions d'Europe (octobre 2002);
- le Réseau international sur les politiques culturelles (ministres en octobre 2002 et rencontres d'experts);
- le Groupe franco-québécois sur la diversité culturelle;
- la rencontre interaméricaine des ministres de la culture en juillet 2002.

Le Ministère a également donné son soutien ou participé à diverses rencontres universitaires ou professionnelles permettant d'approfondir les connaissances et d'amplifier la mobilisation. Des études sur l'évolution des accords de commerce et sur la configuration d'une convention internationale sur la diversité culturelle ont été produites pour le Ministère et diffusées dans le site Internet afin d'alimenter le débat et de soutenir, notamment, les travaux amorcés par l'Unesco.

Enfin, la concertation étroite et continue entre les trois ministères québécois concernés a permis une négociation ordonnée avec les ministères fédéraux impliqués dans les négociations commerciales et un suivi systématique des positions prises par les autorités fédérales.

Le droit d'auteur et le statut professionnel de l'artiste

Le Groupe de travail *ARTimage* a tenu plusieurs rencontres pour harmoniser la procédure du paiement de redevances aux artistes dont les œuvres sont diffusées sur le site Web *ARTimage*. Rappelons que son mandat consiste à réfléchir à la manière et aux conditions de diffusion des œuvres d'art protégées par le droit d'auteur dans Internet; à évaluer l'impact du site, notamment en ce qui a trait à la qualité, à la sécurité et à l'usage; à remettre un rapport final à la ministre de la Culture et des Communications au cours de l'automne 2003.

Le Ministère a participé au Comité interministériel sur la propriété intellectuelle mis sur pied, à l'automne 2001, par l'ancien ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique québécoise de la science et de l'innovation intitulée *Savoir changer le monde*. Les membres du Comité ont travaillé à constituer un cadre de référence pour le respect et la gestion de la propriété intellectuelle au sein du gouvernement du Québec. Le rapport de ce comité devrait faire l'objet d'une consultation élargie avant d'être diffusé.

À la demande des créateurs, le Ministère a constitué le Comité d'étude sur les deux lois sur le statut de l'artiste. Ce dernier est composé de membres du personnel du Ministère et du ministère du Travail ainsi que de représentants des associations professionnelles de créateurs et d'artistes interprètes reconnues en vertu des deux lois sur le statut professionnel de l'artiste. Le Comité a le mandat de cibler des mesures administratives susceptibles d'améliorer le fonctionnement des deux lois sur le statut de l'artiste et de proposer éventuellement les amendements législatifs strictement nécessaires et déjà visés par les associations professionnelles pour rendre les deux lois véritablement efficaces. Les demandes des créateurs et des artistes interprètes seront déposées à la ministre de la Culture et des Communications au cours du prochain exercice financier.

Le suivi du financement pour le plan d'affaires triennal d'Alliance numériQC

Dans le cadre du soutien aux activités des associations multimédias, le gouvernement du Québec a accordé à Alliance numériQC une subvention totalisant près de 2 M$ pour l'appuyer dans la réalisation de son plan d'affaires triennal pour la période du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2003. Le Ministère effectue présentement le suivi des activités du plan d'affaires, en collaboration avec le ministère du Développement économique et régional (MDER).

Alliance numériQC compte actuellement plus de 287 membres provenant d'entreprises ou d'organisations québécoises, d'établissements d'enseignement privés ou publics, de centres de recherche, d'entreprises en démarrage ou de particuliers liés au domaine du multimédia.

Au cours de la dernière année, grâce à cette subvention, Alliance numériQC a participé, entre autres, à 6 foires et missions et a accueilli 37 missions étrangères.

Évaluation et accompagnement du projet de plan d'affaires de Québec AnimFX

Québec AnimFX compte plus d'une vingtaine d'entreprises du domaine de l'animation numérique, soit la presque totalité de cette industrie au Québec. Son objectif est de percer les marchés internationaux de la publicité, de la télévision et du cinéma, au premier chef aux États-Unis. Le Ministère et le MFER ont accordé à Québec AnimFX une subvention de 100 000 $ chacun, soit un total de 200 000 $, pour la soutenir dans la réalisation de son plan d'affaires pour la période 2002-2003.

L'appui accordé a rendu possible la réalisation de six activités d'importance sur les marchés étrangers, dont deux événements visant le marché new-yorkais de la publicité. Ces missions ont permis entre autres de présenter 19 soumissions individuelles dont 6 ont été remportées, les contrats signés totalisant 1,8 M$ et permettant la création ou le maintien de 38 emplois.

Quatrième orientation

Le renouvellement de l'action ministérielle

OBJECTIF 1

Moderniser l'organisation pour répondre à une gestion axée sur les résultats et visant la qualité des services

Dans le cadre des objectifs gouvernementaux en matière de gestion et d'amélioration des services, le Ministère inscrivait déjà à son plan stratégique 1998-2001 une orientation relative au renouvellement de sa gestion et instaurait des mesures pour atteindre les objectifs alors fixés.

Dans cette foulée, et pour donner suite à l'adoption de la Loi sur l'administration publique, le Ministère mettait en œuvre en novembre 2000 son plan d'implantation de la modernisation de la gestion. Ce plan repose sur des chantiers majeurs visant l'amélioration de la qualité des services en culture et en communications, notamment le projet Diapason qui comporte une restructuration des programmes (voir plus loin). Il cible aussi tout un ensemble de projets ou de dossiers complémentaires et nécessaires à la réalisation de ces chantiers, en plus du déploiement des mécanismes prévus à la loi pour une gestion axée sur les résultats.

Parmi les réalisations pour 2002-2003, soulignons, à l'égard du personnel, la mise en œuvre des mesures de qualité de vie au travail visant la reconnaissance de la performance ainsi que celle du renouvellement de l'effectif (voir plus loin le chapitre sur les ressources humaines).

Concernant la gestion des ressources, la réalisation du Plan directeur des ressources informationnelles, adopté en 2001, s'est poursuivie au cours de l'exercice, permettant notamment la progression des travaux relatifs à l'évolution de l'inforoute ministérielle et de l'infrastructure technologique visant à supporter les transactions électroniques. Le projet ministériel de gestion documentaire numérique a aussi progressé, de même que les travaux préparatoires à l'implantation du projet Gestion intégrée des ressources humaines, financières et matérielles (GIRES).

En ce qui a trait aux mécanismes de gestion axée sur les résultats, des travaux ont eu cours pour cibler de nouvelles mesures propres à réaliser pleinement les engagements de la *Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes* publiée en 2001. Parmi les autres documents prescrits par la Loi sur l'administration publique, le Plan stratégique 2001-2004 a été poursuivi, alors que le Plan de gestion des dépenses et le Rapport annuel ont été produits pour l'exercice. Après l'adoption en janvier 2002 d'une démarche ministérielle pour la mise en œuvre d'un programme de contrôle de gestion, l'analyse des risques et des contrôles concernant la gouverne de même que certains volets relatifs à la gestion des opérations et à la gestion des ressources ont été réalisés. La Convention de performance et d'imputabilité du Centre de conservation du Québec a été signée le 20 novembre 2002.

La restructuration des programmes

L'année 2002-2003 aura permis, dans le cadre du projet Diapason dont il était question précédemment, de parachever la phase de conception de la réforme administrative et de valider la possibilité et la pertinence de restructurer les 42 programmes actuels de soutien financier – comportant par ailleurs plus d'une soixantaine de volets – en 4 programmes génériques. Ces nouveaux programmes sont assortis des parties propres à chaque domaine. Ils permettront de répondre, d'une part, aux exigences administratives gouvernementales déterminées notamment par la Vérificatrice générale et, d'autre part, aux besoins d'allégement et de simplification exprimés par les intervenants et organismes du milieu lors du sondage de février 2001 et lors des consultations plus ciblées qui ont suivi.

En plus de ce chantier majeur, le Ministère a profité de l'occasion pour repositionner son rôle, en concordance avec la nouvelle dynamique d'affaires des organismes et des partenaires de la culture et des communications. La formalisation des activités de planification visait à mieux orienter les interventions ministérielles de soutien financier, à les mettre en relation directe avec les politiques gouvernementales et ministérielles, et à assurer un suivi constant, permettant d'apporter, en continu, les ajustements requis aux politiques et aux programmes.

Un nouveau système automatisé de gestion des transactions électroniques

En 2002-2003, l'analyse préliminaire et l'architecture détaillée du nouveau système de gestion du soutien financier ont été réalisées. Cette réforme permettra de simplifier et d'alléger tous les processus entourant la prestation de services ministériels de soutien financier. Le système proposé comportait aussi l'architecture d'une banque client-partenaires apte à fournir un dépôt unique et partagé de données sur les partenaires, organismes et citoyens avec lesquels le Ministère fait affaire.

L'évaluation institutionnelle du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

L'évaluation institutionnelle attendue par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial constitue une analyse et une appréciation de la réalisation de la mission éducative du Conservatoire. Elle a été amorcée en février 2002 par la création d'un comité de coordination qui a mis sur pied une structure de projet composée de huit comités et reposant sur une participation effective du personnel de la Direction générale et des neuf établissements du réseau du Conservatoire.

À l'automne 2002, un diagnostic ponctuel et réaliste sur le réseau à l'intention des autorités ministérielles a été remis au comité de coordination et a permis de réorienter les fonctions de certains comités. Devant l'ampleur de la tâche, la Commission d'évaluation a reporté le dépôt de l'évaluation institutionnelle à l'automne 2003.

Les étapes actuellement franchies laissent entrevoir un plan d'action qui veillera à l'amélioration continue de la formation professionnelle en musique et en art dramatique. Le plan d'action comprendra également l'élaboration d'indicateurs de performance, démarche essentielle pour s'assurer de la qualité de l'enseignement dispensée au Conservatoire, comme dans toutes les autres maisons d'enseignement au Québec.

OBJECTIF 2

Actualiser les politiques et les stratégies du Ministère en tenant compte notamment des orientations gouvernementales ainsi que des politiques des autres ministères

L'actualisation et l'évaluation des politiques ministérielles s'imposent tout d'abord en raison de la nécessaire cohérence de l'action gouvernementale et aussi en considération de l'exigence de faire preuve de vigilance et de dynamisme pour faire reconnaître l'importance de la culture et des communications dans une société qui se veut démocratique. De plus, le Ministère évolue en fonction des faits nouveaux en matière de politiques gouvernementales, de prestations de services et de technologies.

Le secteur du cinéma et de la production audiovisuelle

Dans le secteur du cinéma et de la production audiovisuelle, une consultation publique a été tenue à Montréal et à Québec, du 17 au 20 septembre 2002. À cette occasion, une quarantaine d'associations professionnelles, d'organismes du milieu et d'individus ont pu exprimer leur point de vue.

Les travaux effectués et la consultation publique ont fait ressortir des constats forts à partir desquels ont émergé des enjeux prioritaires jetant les bases d'une politique.

L'évaluation des ententes villes-municipalités et du cadre d'entente MCC-UMQ

En 2002-2003, le Rapport d'évaluation du cadre des ententes de développement avec les municipalités a été adopté par les membres du comité d'évaluation ainsi que par les autorités du Ministère. L'évaluation se rapporte à un guide intitulé *Pour un partenariat durable. L'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications*, rendu public en 1995, et reflétant la position commune du Ministère et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Celui-ci a servi de cadre de référence pour la négociation et la signature d'ententes de développement culturel avec 30 villes et 7 municipalités régionales de comté entre 1995 et 2002.

Le rapport d'évaluation servira à nourrir la réflexion actuelle du Ministère et de ses partenaires sur les réorientations possibles de l'action culturelle locale.

L'évaluation de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information

Le Ministère a entrepris une évaluation de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information. Cette évaluation porte sur les quatre premiers chapitres de la politique qui couvrent la partie relative à l'inforoute sociétale. Le cinquième chapitre, qui touche à l'inforoute gouvernementale, a déjà été évalué par le Secrétariat du Conseil du trésor qui assumait la responsabilité immédiate de la mise en œuvre de cette partie de la politique.

L'évaluation de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information permettra de :

- vérifier l'état de réalisation des activités prévues par la Politique ou leur remplacement par d'autres, compte tenu de l'évolution de la situation au cours des cinq dernières années;
- déterminer les répercussions des activités réalisées en relation avec les objectifs poursuivis par la Politique;
- recueillir les informations nécessaires à sa mise à jour éventuelle;
- créer des indicateurs permettant de suivre l'état de réalisation de ses objectifs.

Le Ministère a communiqué avec tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés par la Politique afin de recueillir, au moyen de questionnaires et d'entrevues, l'information sur le résultat des actions et des activités relevant de leur responsabilité.

Un plan d'action en patrimoine

Le Ministère a réalisé des actions concrètes en matière de patrimoine :

- il a mis sur pied une direction du patrimoine le 15 mai 2002;
- il a procédé à la révision des processus d'attribution de statuts juridiques et d'autorisation de travaux;
- il a relancé les inventaires en patrimoine, notamment en poursuivant l'analyse préliminaire d'un système informatisé de gestion et de diffusion du patrimoine et en élaborant l'inventaire des lieux de culte, qui a été mis en œuvre en avril 2003;
- il a réalisé des études et attribué des statuts juridiques à plusieurs biens culturels.

De plus, des travaux fondateurs pour une éventuelle politique du patrimoine ont également été menés.

L'adaptation de la gestion des documents du Ministère aux orientations et aux principes émis par le gouvernement en matière d'ingénierie documentaire

Les ANQ ont le mandat d'assurer la formation, le conseil et le soutien en matière de gestion documentaire à l'ensemble du ministère de la Culture et des Communications.

Au cours de l'année, les unités administratives touchées par les changements administratifs ont reçu une aide supplémentaire pour le transfert et la réorganisation de la classification de leurs dossiers. Quant aux 97 responsables sectoriels du Ministère, ils ont continué à recevoir de la formation et du soutien pour la mise en place des outils révisés de gestion documentaire.

Au regard de l'organisation des documents technologiques, les ANQ ont élaboré des critères permettant d'évaluer les solutions technologiques actuellement disponibles pour répondre aux besoins en gestion électronique des documents (GED).

Le plan ministériel de mise en œuvre de la conservation des archives technologiques gouvernementales

L'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la conservation des archives technologiques gouvernementales est conditionnelle à la réalisation de certaines étapes préalables, notamment l'application de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information et de ses règlements.

Pour aider à mieux circonscrire toute la problématique des archives technologiques, l'action mise en avant par le Ministère depuis mai 2002 est l'élaboration et l'implantation d'un Cadre de référence gouvernemental en gestion intégrée des documents (CRGGID). Le développement de cette méthodologie est réalisé conjointement avec le Sous-secrétariat à l'inforoute gouvernementale et aux ressources informationnelles (SSIGRI). La méthodologie et ses outils serviront à bien structurer les documents dès leur création et ainsi à procurer des bénéfices sur la récupération des documents technologiques historiques à la fin de leur cycle de vie. Ce projet se poursuivra jusqu'en décembre 2003. Des cas d'application ont été mis en place avec divers ministères afin de vérifier la viabilité des solutions qui seront proposées à l'appareil gouvernemental lors de l'implantation du CRGGID. L'Université de Montréal a été sélectionnée pour procéder à l'élaboration et à la rédaction du cadre de référence.

IV UNE UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES

1. *Les ressources humaines*

Le personnel du Ministère

Pour réaliser ses mandats, le Ministère comptait au 31 mars 2003 sur un effectif total autorisé (régulier et occasionnel) s'établissant à 759 ETC (équivalent temps complet) qui se répartit comme suit par secteur :

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF AUTORISÉ PAR SECTEUR (RÉGULIER ET OCCASIONNEL)

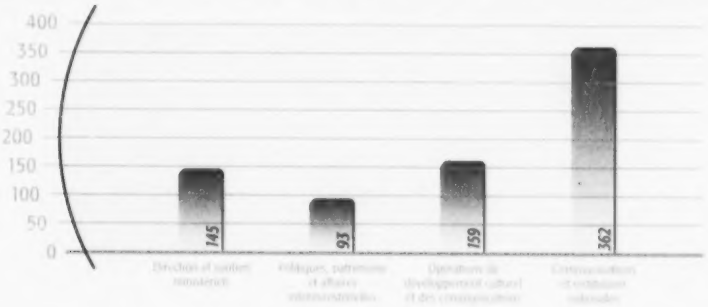

À la même période, l'effectif du Ministère se présentait comme suit selon les régions administratives :

EFFECTIF DU MINISTÈRE PAR RÉGION ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2003

Le maintien et le développement de l'expertise professionnelle

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Ministère a consacré près de 384 000 $ au développement des ressources humaines. Les activités de formation, qui totalisent plus de 1 900 jours-personnes, ont porté principalement sur l'amélioration et le maintien des compétences professionnelles et la formation liée à l'emploi.

Plus particulièrement, le Ministère a mené des actions visant à sensibiliser et à outiller le personnel en matière de gestion du changement. Ainsi, plus de 230 personnes faisant partie des unités administratives qui vivront des changements importants dans un avenir rapproché et auront elles-mêmes à devenir des agents de changement auprès de leurs clientèles ont participé à une demi-journée de formation leur permettant de comprendre le processus du changement et de déterminer les attitudes personnelles les plus appropriées dans ces situations.

Enfin, pour l'année civile 2002, le Ministère a investi 1,51 % de sa masse salariale dans des activités de développement admissibles à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, dépassant pour la septième année consécutive l'objectif fixé dans cette loi.

Le soutien au personnel

Le Ministère dispose d'un programme d'aide aux employées et aux employés (PAE) dont l'objectif est de rendre disponible un service professionnel d'aide, d'information et de référence lorsque surviennent des difficultés affectant ou pouvant affecter les personnes quant à leur santé, leur équilibre psychologique ainsi que leur rendement ou leur comportement au travail. Au cours de l'exercice 2002-2003, 71 personnes ont eu recours à ce service d'aide, comparativement à 54 personnes l'année précédente. Ces personnes ont bénéficié d'un total de 226 heures de rencontres en consultation individuelle, comparativement à 172 l'année précédente.

La planification de la main-d'œuvre

Le Ministère se préoccupe du vieillissement de son effectif et a entrepris des actions afin de favoriser son renouvellement. À cet égard, il a procédé au recrutement de 29 nouvelles personnes dont 27 embauchées aux conditions minimales d'emploi, soit un taux de 93 %. En outre, 9 des 15 concours de recrutement tenus pour pourvoir à des emplois autres que pour du personnel d'encadrement l'ont été aux exigences minimales. Par ailleurs, une démarche ministérielle de planification de la main-d'œuvre a été amorcée au cours de l'année.

L'environnement de travail et la reconnaissance

Afin d'accroître la qualité de vie au travail ainsi que la motivation du personnel, le Ministère a révisé son programme ministériel d'aménagement du temps de travail instauré en 1996. Ainsi, un cadre de gestion ministériel d'aménagement du temps de travail offrant plus de souplesse avec sept nouvelles options est entré en vigueur le 1er avril 2003.

Sur le chapitre de la reconnaissance, des objectifs très clairs ont été signifiés à tout le personnel d'encadrement à l'effet d'augmenter la performance ministérielle en matière d'évaluation du rendement. Ainsi, au cours de l'année, 327 évaluations de rendement ont été produites pour témoigner des réalisations du personnel du Ministère, ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à l'an dernier.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, le Ministère a accordé un boni pour rendement exceptionnel à 49 de ses employés, ce qui correspond à un montant de près de 75 000 $. Il est à noter que, selon la réglementation en vigueur, ces bonis s'adressent au personnel fonctionnaire non syndiqué ainsi qu'aux professionnelles et professionnels.

L'éthique dans l'utilisation des technologies de l'information

Le Ministère a élaboré et diffusé en cours d'année une politique sur l'éthique dans l'utilisation des technologies de l'information qui précise en quoi les règles d'éthique de la fonction publique québécoise s'étendent à l'utilisation des technologies de l'information, notamment pour l'utilisation d'Internet dans le cadre du travail.

2. Les ressources budgétaires

Les dépenses 2002-2003 totalisent 502,2 M$. Les grandes composantes ainsi que leur part respective s'établissent comme suit :

- 222,4 M$ pour les programmes de soutien financier;
- 200,1 M$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, dont 133,0 M$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État;
- 41,7 M$ pour le fonctionnement du Ministère;
- 24,4 M$ pour les organismes de la Charte de la langue française;
- 13,6 M$ pour le fonctionnement des autres organismes.

LES GRANDES COMPOSANTES DES DÉPENSES DU MINISTÈRE

1 Institutions culturelles	
200,1 M$ (39,8 %)(1)	
Patrimoine muséologie	
• Musée de la civilisation	22,3 M$
• Musée des beaux-arts de Montréal	17,2 M$
• Musée national des beaux-arts du Québec	16,4 M$
• Musée d'art contemporain de Montréal	9,3 M$
• Bibliothèque nationale du Québec	18,6 M$
• Archives nationales du Québec	13,9 M$
• Centre de conservation du Québec	2,3 M$
TOTAL	**100 M$**
Arts de la scène	
• Conservatoire	17,4 M$
• Place des Arts de Montréal	16,3 M$
• Grand Théâtre de Québec	3,5 M$
TOTAL	**37,2 M$**
Audio-visuel	
• Télé-Québec	62,9 M$
2 Autres organismes	
13,6 M$ (2,7 %)	
SODEC (fonct.)	6,3 M$
CALQ (fonct.)	6,1 M$
CRAAAP	0,6 M$
CBC	0,6 M$
3 Charte de la langue française	
24,4 M$ (4,9 %)	
Coord.	3,1 M$
OQLF	19,5 M$
CLF	1,8 M$
4 Programmes de soutien financier	
222,4 M$ (44,3 %)(2)	
Ministère	122,1 M$
CALQ	60,7 M$
SODEC	39,6 M$
5 Fonctionnement du Ministère	
41,7 M$ (8,3 %)	

(1) Y inclus les subventions du service de la dette (39,1 M$)

(2) Y inclus le service de la dette (47,1 M$) pour les programmes d'équipements culturels et de patrimoine religieux.

Les ressources affectées aux nombreuses activités qui supportent les quatre orientations stratégiques totalisent 425,0 M$ sur les dépenses totales de 502,2 M$.

Ces ressources s'établissent ainsi :

Orientations	Dépenses réelles en M$
1. La démocratisation de la culture et des services de communications	283,0
2. La stimulation de la création, de la production et de la diffusion	114,6
3. L'adaptation du système culturel et des communications	25,4
4. Le renouvellement de l'action ministérielle	2,0
Total	**425,0**

Ces dépenses dépassent de quelque 4,0 M$ les prévisions du plan de gestion des dépenses 2002-2003. L'augmentation des ressources se situe principalement à la deuxième orientation du plan stratégique.

3. *Les ressources informationnelles*

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de son Plan directeur des ressources informationnelles 2001-2004.

L'orientation stratégique du Ministère portant sur la modernisation de la gestion guide les principaux investissements liés aux projets prioritaires du plan directeur. La mise en place de solutions applicatives et de progiciels et l'amélioration des infrastructures technologiques supportant l'exploitation des ressources informationnelles constituent l'essentiel de ces projets.

D'abord, le projet Diapason visant l'amélioration des services aux clientèles a continué son évolution vers une restructuration des programmes d'octroi d'aide financière. L'implantation d'un système ministériel de gestion de la correspondance et des commandes est la première phase de la gestion des interventions, un des volets du projet Diapason. La mise en production d'une portion de la banque de données sur les clients et les partenaires du Ministère est prévue pour 2003-2004 et la réalisation du système de gestion de l'octroi de l'aide financière pour offrir des services en mode prestation électronique est en cours de planification.

L'implantation du progiciel de gestion de documents à l'usage du Centre de documents semi-actifs (CDSA) des ANQ a été achevée. La prestation électronique de services aux ministères et organismes gouvernementaux sera disponible en 2003-2004 pour la gestion des documents semi-actifs en ligne.

La conception administrative du système d'aide à la gestion intégrée du Conservatoire (SAGIC) a été approuvée. La réalisation est prévue pour 2003-2004 en ce qui a trait à la phase 1 et pour 2004-2005 en ce qui concerne la phase 2.

L'inventaire du patrimoine culturel a fait l'objet d'une réflexion approfondie par le biais d'une analyse préliminaire qui se poursuivra en 2003-2004. Toutefois, la priorité accordée à la réalisation de l'inventaire des lieux de culte a permis des acquisitions importantes pour l'obtention de l'équipement nécessaire à la collecte des données devant alimenter le système qui sera livré en 2003-2004.

Le projet Services Web MCC est également en cours. Celui-ci définira le portail du Ministère visant à encadrer l'offre de service en ligne à sa clientèle. L'analyse préliminaire sera complétée en 2003-2004.

Le soutien à la mise en place de GIRES est assuré pour les volets système et technologie.

Un guide d'accompagnement méthodologique adapté au Ministère a été élaboré et mis en œuvre pour les développements de systèmes.

Plusieurs acquisitions, installations, migrations de composants et analyses technologiques ont permis de faire évoluer l'infrastructure technologique et d'en assurer la pérennité. Elles ont favorisé l'amélioration du niveau de service aux utilisateurs internes du Ministère sur le plan de l'entretien et de l'amélioration des systèmes existants, des outils bureautiques, de l'infrastructure réseau et de télécommunication.

Soucieux de la sécurité des ressources informationnelles qu'il gère, le Ministère s'est doté de trois politiques (Politique sur l'éthique dans l'utilisation des technologies de l'information, Politique d'accès aux documents et protection des renseignements personnels, Politique sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques) qui ont fait l'objet de travaux de rédaction et dont la mise en œuvre est prévue pour 2003-2004.

Pour l'ensemble de ses réalisations, le Ministère a investi 1,3 M$ en dépenses de fonctionnement et 800 000 $ en immobilisations pour l'année 2002-2003. Au total donc, 2,1 M$ ont été investis, alors que 30 ETC (équivalent temps complet) chez les employés permanents et occasionnels étaient mis à contribution.

Enfin, le Plan de gestion des ressources informationnelles 2003-2004 a été déposé au Conseil du trésor en conformité avec le Cadre de gestion des ressources informationnelles en soutien à la modernisation de l'Administration publique, annonçant les investissements en ressources informationnelles au Ministère pour l'année 2003-2004.

V LE RESPECT DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

1. *La politique linguistique*

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a assuré le suivi de sa politique ministérielle. Dans ce contexte, en réponse à des demandes de diverses directions, le Ministère a fourni 21 avis ou recommandations concernant des lignes de conduite à adopter dans des situations particulières de l'application de la politique linguistique ministérielle. De plus, il a participé à la consultation menée par un groupe de travail ministériel mis sur pied pour faire le point sur les zones de convergence entre culture, communication et langue, dans le but d'examiner les pistes qui lui permettraient d'actualiser ses orientations et ses actions de façon à contribuer au renforcement de la synergie souhaitée entre ces différents secteurs.

2. *L'accès à l'égalité*

Dans le cadre des programmes d'accès à l'égalité en emploi, le Ministère a poursuivi ses efforts pour améliorer la représentation féminine au sein de ses emplois d'encadrement. Ainsi, au cours de la dernière année, le Ministère a atteint le taux de 62,5 % au recrutement et à la promotion pour l'encadrement supérieur.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2002-2003, le ministère a recruté 170 personnes à titre d'employé régulier ou occasionnel. De ce nombre, 11 personnes appartenaient aux groupes cibles visés en l'occurrence les autochtones, les anglophones et les membres des communautés culturelles, ce qui représente un taux d'embauche de ces clientèles de 6 %. Toutefois, ce résultat est partiel puisqu'il n'inclut que les membres de groupes cibles qui ont accepté de s'identifier volontairement au moyen du formulaire « accès à l'égalité ». Il est important de mentionner que la majorité des emplois offerts se situent dans la région de Québec et très peu dans la région de Montréal. Malgré les lignes directrices ministérielles en matière de représentation des groupes cibles, le bassin de candidats présents sur les listes de déclaration d'aptitude compromet l'atteinte de l'objectif gouvernemental de 25 % de ces clientèles.

En ce qui concerne l'embauche du personnel étudiant l'été dernier, le Ministère a retenu toutes les candidatures des membres des groupes cibles soumises par la Direction du placement étudiant du Québec et a atteint un taux de 26,1 % dans cette catégorie, dépassant l'objectif fixé dans le cadre du programme d'accès à l'égalité.

Finalement, le Plan d'embauche gouvernemental pour les personnes handicapées fixe un objectif de 2 % de représentation. Au 31 mars 2003, le Ministère comptait 11 personnes handicapées par rapport à un effectif de 933 personnes, soit une proportion de 1,2 %. Ce taux est comparable à la situation générale dans la fonction publique.

3. *Le plan d'action sur le rajeunissement de la fonction publique*

Le Ministère se préoccupe du renouvellement de la main-d'œuvre. Ainsi, au cours de la dernière année, 50 personnes parmi les 170 personnes embauchées à titre d'employé régulier et occasionnel étaient âgées de moins de 35 ans, ce qui représente un taux d'embauche de 29 % de cette clientèle. De ce nombre, 11 personnes appartenaient à l'un des groupes cibles visés en matière d'accès à l'égalité, ce qui correspond à une proportion de 6 %. Au 31 mars 2003, les jeunes comptaient pour 9 % de l'effectif du Ministère, comparativement à 16 % dans l'ensemble de la fonction publique.

Le défi est de préparer la relève. Afin de soutenir les jeunes au cours des premières années suivant leur entrée en fonction et de favoriser leur intégration, le Ministère a instauré un programme ministériel de mentorat. Ainsi, en cours d'année, 10 dyades ont entretenu une relation mentorale.

En outre, une formation portant sur le leadership a été offerte à certains professionnels et jeunes cadres dans une perspective de relève de gestion.

En complément à ces actions, le Ministère a encouragé la participation des jeunes en attribuant des responsabilités et en s'assurant de leur présence au sein de comités permanents et ponctuels de l'organisation ainsi que dans les milieux de la culture et des communications.

4. *L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels*

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action ministériel en matière de protection des renseignements personnels. Dans ce contexte, les activités suivantes ont notamment été réalisées :

- La mise en place d'un seul et unique comité, le Comité de protection des renseignements personnels, de sécurité et d'éthique des technologies de l'information, pour remplacer trois comités différents qui avaient pour mandat de s'occuper, respectivement, de la protection des renseignements personnels, de la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques et, enfin, de l'éthique dans l'utilisation des technologies de l'information. Le nouveau comité, présidé par la sous-ministre, a pour mandat de définir et d'adopter les orientations stratégiques, les priorités d'intervention de même que les plans d'action dans ces trois domaines qui ont d'importants éléments de convergence tout en ayant chacun leurs particularités.

- Les trois politiques administratives suivantes ont reçu un accord de principe du Comité de protection des renseignements personnels, de sécurité et d'éthique des technologies de l'information, à sa première réunion le 15 octobre 2002 :

  - Politique administrative concernant l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels (Direction de la qualité des services et de l'accès à l'information);

  - Politique administrative concernant la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques (Direction des technologies de l'information);

  - Politique administrative concernant l'éthique dans l'utilisation des technologies de l'information (Direction du personnel et de l'organisation du travail).

- La tenue de séances de sensibilisation à la Loi sur l'accès et à la protection des renseignements personnels s'est poursuivie et intensifiée auprès du personnel de diverses directions du Ministère et de celui du CALQ qui en a fait la demande. Au total, 191 personnes ont assisté, au cours de l'année, à l'une des séances de formation organisées par le Ministère. Ont ainsi été joints, jusqu'ici, l'ensemble du personnel des directions du personnel et de l'organisation du travail, des technologies de l'information et du CALQ, ainsi que plusieurs employés et employées des directions régionales, des conservatoires et des centres d'archives régionaux des ANQ.

- Le Ministère a fourni expertise conseil et soutien, en répondant à 199 demandes provenant de ses unités administratives et concernant l'accès aux documents ou la protection des renseignements personnels. Plusieurs de ces interventions ont donné lieu à la formulation d'avis ou de recommandations écrites détaillées, documentées et appuyées sur les conseils juridiques quand cela s'avérait nécessaire.

Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a reçu et traité 55 demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, (L.R.Q., c. A-2.1). Les tableaux qui suivent fournissent des renseignements concernant le traitement de ces demandes.

Dossiers traités en vertu de la Loi sur l'accès – 1er avril 2002 au 31 mars 2003

Type de réponse fournie	Nombre	%
Réponse positive	21	38 %
Réponse négative * et **	19	35 %
Réponse partielle (art. 14) **	15	27 %
Total	**55**	**100 %**

* Réponse négative : Document dont la divulgation est refusée parce qu'il contient en substance des renseignements personnels confidentiels (Loi sur l'accès, art. 53, 54 et 59) ou des renseignements faisant l'objet de certaines restrictions au droit d'accès, conformément à l'un ou l'autre des articles 18 à 41 de la section II du chapitre II de la Loi sur l'accès. Cela comprend également les cas pour lesquels, après avoir effectué les recherches nécessaires, il s'avère que le Ministère ne détient pas le document demandé.

** Au cours de l'année, un demandeur ayant reçu une réponse négative s'est adressé à la Commission d'accès à l'information pour demander une révision de la décision du Ministère, en vertu de l'article 135.

Dossiers traités en vertu de la Loi sur l'accès – 1er avril 2002 au 31 mars 2003

Délai de réponse	Nombre	%
Réponse fournie à l'intérieur du délai régulier de 20 jours (art. 47)	49	100 %
Recours au délai additionnel de 10 jours permis par la loi, lorsque nécessaire (art. 47)	0	0 %
Recours au délai additionnel de 35 jours, s'imposant lorsqu'il est nécessaire d'expédier un avis à un tiers qui a fourni au Ministère des renseignements généralement traités de façon confidentielle (art. 25 et 49)	0	0 %
Total	**49***	**100 %**

* Ce total exclut six dossiers ayant fait l'objet d'une démarche de révision auprès de la Commission d'accès à l'information et pour lesquels d'autres délais sont attribuables à la fixation des dates d'auditions et à la production des décisions de la Commission. Parmi ces six demandes, trois ont été retirées par les demandeurs, le Ministère ayant accepté de communiquer les documents visés avant la tenue d'une audition, et trois autres ont suivi leur processus de révision à terme, ce qui a résulté en trois décisions favorables au Ministère.

5. *Les mécanismes de suivi des recommandations du Vérificateur général*

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le Ministère a mis en place une fonction de l'audit interne qui relève directement de la sous-ministre. Il a également entrepris la réalisation d'un programme ministériel de contrôle de gestion en produisant trois études sur la gestion des risques et des contrôles portant sur les composantes suivantes :

- la gouverne de l'organisation;
- les ressources à la Direction générale de l'administration;
- la gestion des opérations au Centre de conservation du Québec.

Afin de mieux suivre les recommandations du Vérificateur général, il a chargé la fonction audit interne

- de mettre en place un registre de suivi des recommandations des rapports du Vérificateur général;
- d'informer la sous-ministre, dans un délai de 12 à 18 mois après le dépôt du rapport du Vérificateur général, des moyens correctifs qui ont été mis en place, s'il y a lieu.

ANNEXES

ANNEXE 1

Liste des lois et règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture et des Communications (mise à jour au 31 mars 2003)

Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)

- Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées, D. 424-90, 1990 G.O. 2, 1158;
- Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques, D. 1894-85, 1985 G.O. 2, 5898.

Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., c. B2.2)

- Règlement sur le dépôt des documents publics, D. 359-92, 1992 G.O. 2, 2371.

Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)

- Règlement sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels, R.R.Q., 1981, c. B4, r. 1;
- Règlement sur la recherche archéologique, R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 2 tel que modifié par la suite;
- Règlement sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé, R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 3 tel que modifié par la suite;
- Règlement de régie interne de la Commission des biens culturels du Québec, D. 1506-83, 1983 G.O. 2, 3843;
- Règlement sur le registre des biens culturels reconnus et classés, R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 4;
- Règlement sur les versements faits aux municipalités locales par le ministre de la Culture et des Communications, D. 454-88, 1988 G.O. 2, 2096 tel que modifié par la suite.

Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (L.R.Q., c. C 1.1)

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

- Règlement sur l'affichage de l'Administration, D. 1756-93, 1993 G.O. 2, 8890;
- Règlement de l'Office de la langue française sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office, R.R.Q., 1981, c. C11, r. 3;
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations, D. 1757-93, 1993 G.O. 2, 8895;
- Règlement sur la langue du commerce et des affaires, D. 1756-93, 1993 G. O. 2, 8890;

- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française, D. 1374-93, 1993 G.O. 2, 7152;
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française, D. 1756-93, 1993 G.O. 2, 8890;
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre, R.R.Q., 1981, c. C-11, r. 11;
- Règlement de régie interne du Conseil de la langue française, D. 2398-82, 1982 G.O. 2, 4184.

Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1)

- Règlement sur le dépôt d'un film à une cinémathèque reconnue, D. 228-85, 1985 G.O. 2, 1409;
- Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma, D. 744-92, 1992 G.O. 2, 3650 tel que modifié par la suite;
- Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma, D. 1343-92, 1992 G.O. 2, 5983;
- Règlement sur les normes techniques, D. 1900-87, 1988 G.O. 2, 28;
- Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo, D. 743-92, 1992 G.O. 2, 3646 tel que modifié par la suite;
- Règlement sur la reconnaissance d'un film comme film québécois, D. 2518-83, 1984 G.O. 2, 18 tel que modifié par la suite;
- Règlement sur le visa, D. 742-92, 1992 G.O. 2, 3642 et 3967 tel que modifié par la suite.

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)

- Arrêté ministériel sur les concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires, A.M. 1986, 1986 G.O. 2, 973 tel que modifié par la suite.

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. C-57.02)

Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., c. C-62)

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., c. C62.1)

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)

- Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées, R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 1 tel que modifié par la suite;
- Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente, R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 2 tel que modifié par la suite;
- Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec, R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 3 tel que modifié par la suite;
- Règlement sur l'agrément des libraires, R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 4 tel que modifié par la suite;
- Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 5 tel que modifié par la suite.

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (L.R.Q., c. M-17.1)

- Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, D. 955-96, 1996 G.O. 2, 5177;
- Règlement sur le programme visant à favoriser l'expansion et le développement de l'industrie québécoise du disque, du spectacle, de la programmation musicale et du ruban magnétoscopique, R.R.Q., 1981, c. M-20, r. 4;
- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications, D. 973-88, 1988 G.O. 2, 3622 et 4865;
- Arrêté ministériel concernant les normes en matière d'acquisition, d'utilisation et de gestion de droits d'auteurs des documents détenus par le gouvernement, les ministères et les organismes publics désignés par le gouvernement, A.M. 2000, 2000 G.O. 2, 6753.

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)

- Règlement sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal, D. 507-86, 1986 G.O. 2, 1295 tel que modifié par la suite.

Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)

- Règlement sur le comité de développement de la collection du Musée de la Civilisation et sur les conditions d'acquisition et d'aliénation de biens, D. 255-89, 1989 G.O. 2, 1803;
- Règlement sur les comités du Musée d'Art contemporain de Montréal, D. 1708-86, 1986 G.O. 2, 4639 tel que modifié par la suite;
- Règlement sur les conditions d'acquisition des œuvres d'art par le Musée du Québec et sur les comités consultatifs d'acquisition, D. 366-87, 1987 G.O. 2, 1847;
- Règlement sur les conditions d'acquisition et d'aliénation d'œuvres d'art par le Musée d'Art contemporain de Montréal, D. 210-89, 1989 G.O. 2, 1731 tel que modifié par la suite;
- Règlement sur le fonds de dotation du Musée d'Art contemporain de Montréal, D. 1351-94, 1994 G.O. 2, 5763 tel que modifié par la suite;

- Règlement sur le fonds de dotation du Musée du Québec, D. 28-99, 1999 G.O. 2, 189;
- Règlement sur le fonds des activités commerciales du Musée d'Art contemporain de Montréal, D. 1351-94, 1994 G.O. 2, 5763;
- Règlement sur le fonds des activités commerciales du Musée du Québec, D. 28-99, 1999 G.O. 2, 189;
- Règlement sur les membres sans droit de vote du Musée d'Art contemporain de Montréal, D. 2089-85, 1985 G.O. 2, 6219 tel que modifié par la suite;
- Règlement sur les membres sans droit de vote du Musée du Québec, D. 1003-94, 1994 G.O. 2, 3970;
- Règlement de régie interne du Musée d'Art contemporain de Montréal, D. 1707-86, 1986 G.O. 2, 4694 tel que modifié par la suite;
- Règlement de régie interne du Musée de la Civilisation, D. 701-85, 1985 G.O. 2, 2547;
- Règlement de régie interne du Musée du Québec, D. 654-85, 1985 G.O. 2, 2255 tel que modifié par la suite.

Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., c. P-30.1)

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., c. S10.002)

- Règlement sur les engagements financiers de la Société de développement des entreprises culturelles, D. 1621-95, 1996 G.O. 2, 3 tel que modifié par la suite.

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)

- Règlement de régie interne de la Société de la Place des Arts de Montréal, D. 967-86, 1986 G.O. 2, 3273 tel que modifié par la suite.

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01)

- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par la convention collective entre le Syndicat général des employés de Télé-Québec et Télé-Québec, R.R.Q., 1981, c. S-11.1, r. 1;
- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par le Règlement sur le personnel non syndiqué de TéléQuébec, R.R.Q., 1981, c. S-11.1, r. 2;
- Règlement sur la délimitation des régions et l'établissement de bureaux de la Société de Télé-Québec, Décision, 84-12-14, 1985 G.O. 2, 531 tel que modifié par la suite;
- Règlement de la Société de télédiffusion du Québec sur les échelles de traitement des cadres à compter du 1er juillet 1993, C.T. 185852, 1994 G.O. 2, 5381;
- Règlement de la Société de télédiffusion du Québec sur les échelles de salaires des employés non syndiqués à compter du 1er juillet 1992, C.T. 182271, 93-02-03, 1993 G.O. 2, 1022;
- Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec, D. 177-2000, 2000 G.O. 2, 1617;

- Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de Télé-Québec, R.R.Q., 1981, c. S-11.1, r. 4;
- Règlement sur les frais encourus dans l'intérêt de Télé-Québec, R.R.Q., 1981, c. S-11.1, r. 5;
- Règlement sur la gestion du personnel de Télé-Québec, R.R.Q., 1981, c. S-11.1, r. 6;
- Règlement sur les heures de travail et la rémunération du travail supplémentaire de certains employés de Télé-Québec, R.R.Q., 1981, c. S-11.1, r. 8;
- Règlement sur les heures de travail et sur le travail supplémentaire des cadres supérieurs de Télé-Québec, R.R.Q., 1981, c. S-11.1, r. 9;
- Règlement sur le personnel non syndiqué de Télé-Québec, R.R.Q., 1981, c.S 11.1, r. 10 tel que modifié par la suite;
- Règlement sur la procédure de recommandation visant la nomination des membres d'un comité régional de Télé-Québec, R.R.Q., 1981, c. S-11.1, r. 11;
- Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des directeurs techniques de Télé-Québec, R.R.Q., 1981, c. S-11.1, r. 12 tel que modifié par la suite.

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)

- Règlement de régie interne de la Société du Grand Théâtre de Québec, R.R.Q., 1981, c. G-2, r. 2.

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1)

- Règles de preuve et de procédure de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, D. 1538-90, 1990 G.O. 2, 4070 tel que modifié par la suite.

ANNEXE 2

Liste des organismes et des sociétés d'État ainsi que des membres de leur conseil d'administration (pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003)

Bibliothèque nationale du Québec

Lise Bissonnette, *présidente*
Marc Boutet
Jacques Desautels
Sylvie Lemieux
Jacques Michon
Geneviève Bazin
Anastassia Khouri
Johanne Belley
Denis Boyer
Helen Fotopoulos, *nommée par la Ville de Montréal*
Jacques Panneton, *nommé par la Ville de Montréal*
Louise Guillemette-Labory, *nommée membre à titre de bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal*

Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs

Me Jean Corriveau, *président*
Me Marie-Lucie Doyon, *vice-présidente*
Stéphane Leclerc *(remplacé par Jean-Pierre Desaulniers le 28 août 2002)*
Margot Ricard

Commission des biens culturels

Louise Brunelle-Lavoie, *présidente*
Suzel Brunel, *vice-présidente*
Christiane Huot
Michèle Paradis
Claude Dubé
Mehdi Ghafouri
Michel Brassard
Denise M. Levesque
Martin Bouffard
Jean Brown
Francine Vanlaethem
Anne Carrier

Conseil des arts et des lettres du Québec

Marie-Claire Lévesque, *présidente-directrice générale*
Lorraine Vaillancourt
François Bédard
Louise Desjardins
David Homel
Alice Ronfard
Johanne Dor
Marie-Jeanne Musiol
Rychard Thériault
Paul-André Fortier
Youssef El Jaï
François Lahaye
Suzanne Masson

Musée d'art contemporain de Montréal

Pierre Bourgie, *président*
Rosaire Archambault
Charles S. N. Parent
Ann Birks
Francine Léger
Georges Curzi
Serge Guérin
Marc DeSerres, *nommé sur la recommandation du milieu de l'éducation*
Martha Tapiéro-Lawee, *nommée sur la recommandation de la Communauté métropolitaine de Montréal*

Musée de la civilisation

Henri Grondin, *président*
Louise Milot
Claire Lelièvre-Bilodeau *(remplacée par Jacqueline Caron le 19 juin 2002)*
Liette Champagne *(remplacée par Louise Amiot le 19 juin 2002)*
Luce Vermette *(remplacée par Jacques Mercier le 19 juin 2002)*
Jacques Desautels *(remplacé par Daniel Mercure le 19 juin 2002)*
Maximilien Laroche *(remplacé par Réal Létourneau le 19 juin 2002)*
Fernand Gingras *(remplacé par Jacques Lemieux le 19 juin 2002)*
Michèle Bouchard-Rousseau *(remplacée par Francine Gagnon le 19 juin 2002, nommée sur la recommandation de la Communauté métropolitaine de Québec)*

Musée national des beaux-arts du Québec

Line-Sylvie Perron, présidente *(remplacée par Claude Pinault, président, le 5 mars 2003 et membre nommé sur la recommandation de la Communauté métropolitaine de Québec)*
Daniel O'Brien
Guy Marier
Claire Grégoire-Reid
Denis Hardy *(remplacé par Michel Giroux le 5 mars 2003)*
Paul Delage Roberge
Robert Parizeau
Claude Pinault *(remplacé par Micheline Paradis le 5 mars 2003)*
Nicole Lafleur, *nommée après consultation du milieu de l'éducation*

Régie du cinéma

Jeanne-L. Blackburn *(remplacée par Jean Lebel, président, le 15 octobre 2002)*
France Morin-Lemoine
Marie-Christine Lambert

Société de développement des entreprises culturelles

Pierre Lafleur, *président*
Hervé Foulon
Lyse Lafontaine
Louise Lemieux-Bérubé
Michel Sabourin
Charles Binamé
Louis-Georges L'Écuyer
Gilles Valiquette
Jean-Marc Gagnon
Gaétan Morency
Serge Carrier

Société du Grand Théâtre de Québec

Adélard Guillemette, *président*
Marie-Thérèse Fortin
Ghila Daoust
Jean Jolin
Danyelle Bédard
Me Stéphane Labrie
Madeleine Nadeau
François G. Fortier
Alain Lemay

Société de la Place des Arts de Montréal

Clément Richard, *président (remplacé par Normand Legault, président, le 12 juin 2002)*
Louis Bernard
Louise Otis *(remplacée par Louise Sicuro le 12 juin 2002)*
Alain Bouchard *(remplacé par Michel Tourangeau le 12 juin 2002)*
Nicole Leblanc
Michael Fainstat *(remplacé par Nathalie Chalifour le 12 juin 2002)*
Myriam Ouimet *(remplacée par Louisiane Gauthier le 12 juin 2002)*
E. Noël Spinelli
Alan B. Gold

Société de télédiffusion du Québec

Paule Beaugrand-Champagne, *présidente-directrice générale*
Paul Inchauspé *(remplacé par Martine Tremblay, présidente du c.a. le 18 septembre 2002)*
Norma Lopez-Therrien *(remplacée par Jean Lamarre le 18 septembre 2002)*
Robert Forget
Guy Fournier
Claire McNicoll *(remplacée par Pascale Lefrançois le 18 septembre 2002)*
Micheline Paradis
Marc Côté
Djamil Moussaoui
Odette Bourdon *(nommée parmi les membres du personnel de la Société, élue à la majorité des voix par ses pairs selon les règlements de la Société)*

ANNEXE 3

Liste des programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2002-2003 (y inclus le soutien aux sociétés d'État)

Prog.	Élém.	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Somme versée (000 $)
02	01	Développement des communications (PADEC)	9	282,8
	01	Médias communautaires (radio)	31	1 272,9
	01	Médias communautaires (télévision)	30	534,7
	01	Médias communautaires (presse écrite)	56	384,7
	01	Associations nationales	5	412,5
	01	Consortium de télévision Québec-Canada-TV5	2	3 247,6
	01	Médias communautaires (radios autochtones)	36	415,0
	01	Équipements culturels	3	529,1
	01	Service de la dette	251	46 359,6
	01	Restauration de biens culturels	51	412,6
	01	Projets en patrimoine : inventaire patrimonial	1	200,0
	01	Projets en patrimoine : municipalités – restauration	33	1 837,2
	01	Projets en patrimoine : municipalités – taxes	38	258,6
	01	Projets en patrimoine : organismes	9	105,7
	01	Publications patrimoniales	4	53,5
	01	Traitement et mise en valeur des archives	52	189,8
	01	Archives privées	26	754,5
	01	Institutions muséales (musées régionaux)	56	4 214,8
	01	Institutions muséales (musées intermédiaires)	6	2 826,7
	01	Institutions muséales (lieux d'interprétation)	60	1 433,5
	01	Cinémathèque québécoise	1	1 700,4
	01	Formation des jeunes (musique)	58	1 060,1
	01	Formation des jeunes (danse)	14	172,7
	01	Formation professionnelle et développement de la main-d'œuvre culturelle	12	4 650,3
	01	Événements majeurs	17	1 490,8
	01	Marché de l'art	20	253,8
	01	Diffusion des arts de la scène	109	4 554,9
	01	Soutien à la concertation culture – éducation	291	2 304,1
	01	Projets innovateurs en diffusion des arts de la scène	4	105,0
	01	Développement des collections des bibliothèques autonomes	82	3 050,1
	01	Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques	11	8 548,9
	01	Soutien aux bibliothèques spécialisées	2	784,5
	01	Projets en matière de bibliothèques	3	192,2

Prog.	Élém.	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Somme versée (000 $)
	01	Associations, organismes et regroupements nationaux	31	1 253,8
	01	Concertation régionale et locale – développement culturel	93	4 375,9
	01	Concertation régionale et locale – conseils régionaux de la culture	14	2 423,5
	01	Intervention régionale	21	269,4
	01	Étalez votre science (audiovisuel et multimédia)	15	433,7
	01	Étalez votre science (imprimés)	13	140,9
	01	Étalez votre science (expositions et matériel d'animation)	32	602,4
	01	Étalez votre science (stages hors du Québec)	2	10,2
	01	Étalez votre science (consolidation des organismes en culture scientifique et technique)	1	60,0
	01	Organismes nationaux de loisirs culturels et scientifiques	21	1 135,4
	01	Concertation régionale et locale – Villes et villages d'art et de patrimoine	76	2 046,2
	01	Organismes régionaux de loisirs scientifiques	9	338,9
	01	Manifestations culturelles de la jeune relève amateur	39	659,1
	01	Soutien aux intervenants et aux événements majeurs en culture scientifique et technique	8	601,0
	01	Fonds d'initiatives culturelles	458	741,1
	01	Réserve de développement culturel	2	55,0
	01	Soutien aux programmes des coopérations internationales	8	83,5
	01	Prix du Québec	5	150,0
	01	Développement international	90	1 836,9
	01	Soutien à la recherche et à l'expérimentation	17	354,5
	01	Fonds de l'autoroute de l'information	187	6 829,6
	01	Soutien à la diffusion et à la formation en art du cirque	5	2 300,0
	01	Soutien au développement des multimédias et des services électroniques	2	766,9
		Total du programme 02, élément 01 :	**2532**	**122 061,5**
02	02	Musée national des beaux-arts du Québec	1	16 370,6
	02	Musée d'art contemporain de Montréal	1	9 285,6
	02	Musée de la civilisation	1	22 291,3
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	17 237,2
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	16 281,9

Prog.	Élém.	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Somme versée (000 $)
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	3 471,8
	04	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	45 932,5
	05	Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	1	573,0
	06	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	62 864,7
	07	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	1	66 862,0
	08	Bibliothèque nationale du Québec	1	18 558,5
		Total du programme 02, éléments 02 à 09 :	**11**	**279 729,1**
		TOTAL DU PROGRAMME 02 :	**2543**	**401 790,6**
03	01	Prix Georges-Émile-Lapalme	1	30,0
	01	Projet de recherche « Le français standard en usage au Québec »	1	700,0
	01	Programme de projets pour la promotion de la langue française	29	178,6
	01	Programme de soutien aux corpus lexicaux dans les universités	2	150,0
	01	Programme visites des écrivains	1	75,0
	02	Programme de subventions aux centrales syndicales	3	225,0
	02	Subventions de l'Office de la langue française hors des programmes normés	10	18,8
	02	Francisation des technologies de l'information dans les petites et moyennes entreprises du Québec	23	305,0
	03	Prix Jules-Fournier	1	5,0
	03	Prix Raymond-Charrette	1	5,0
		Total du programme 03, éléments 01 à 03 :	**72**	**1692,4**
		TOTAL PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	**2615**	**403 483,0**

ANNEXE 4

Protection des biens culturels pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003

Classement

Édifice de la Canada Life à Montréal, classé monument historique le 12 septembre 2002.

Maison John-Wilson-McConnell à Montréal, classée monument historique le 21 novembre 2002, ainsi que le site de la maison, classé site historique.

Église Notre-Dame-de-la-Victoire à Lévis, classée monument historique le 13 décembre 2002.

Reconnaissance

Îlot-Trafalgar-Gleneagles à Montréal, reconnu site historique le 25 octobre 2002.

Recommandation de décret

Recommandation de décret d'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal à Montréal, publiée dans la *Gazette officielle* le 18 février 2003.

Déclassement

Four à pain de Saint-Épiphane (signé le 3 octobre 2002)

Avis d'intention de classement

Collection Maurice-Richard à Montréal (signé le 5 avril 2002)*.

Église et couvent des récollets (église et presbytère St. James) à Trois-Rivières (signé le 30 août 2002).

Collection Pierre-Joseph-Olivier-Chauveau de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à Québec (signé le 14 novembre 2002).

Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec (signé le 21 novembre 2002).

Site historique du Fort-Senneville-et-de-la-Pointe-Abbott à Montréal (Senneville) (signé le 28 novembre 2002).

Cathédrale Sainte-Thérèse-d'Avila à Amos (signé le 13 décembre 2002).

Caserne Nº 2 de Shawinigan (signé le 16 décembre 2002).

Relais de poste de Deschambault à Deschambault-Grondines (signé le 30 janvier 2003).

Église de Saint-Romuald à Lévis (signé le 13 février 2003).

Maison Hurtubise à Montréal (signé le 6 mars 2003).

* Cette collection ayant été acquise par le Musée des civilisations, son classement n'a pas été retenu.

ANNEXE 5

Intégration des arts à l'architecture et à l'environnement

Projets traités au cours de l'année 2002-2003 au Québec

Régions	Projets Nombre	Crédits 2002-2003 $
01 - Bas-Saint-Laurent	6	125 326
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	15	250 890
03 - Capitale-Nationale	18	677 177
04 - Mauricie	9	299 268
05 - Estrie	6	174 268
06 - Montréal	28	2 088 310
07 - Outaouais	9	229 992
08 - Abitibi-Témiscamingue	4	123 533
09 - Côte-Nord	4	79 048
10 - Nord-du-Québec	5	121 495
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4	115 862
12 - Chaudières-Appalaches	11	113 913
13 - Laval	3	10 125
14 - Lanaudière	12	327 955
15 - Laurentides	12	339 295
16 - Montérégie	16	370 775
17 - Centre-du-Québec	6	296 456
Total	**168**	**5 743 688**

Investissements effectués par les divers ministères et organismes

Ministères/organismes	Crédits 2002-2003 $
Ministère de l'Éducation du Québec	2 175 044
Ministère de la Culture et des Communications	1 099 193
Corporation d'hébergement du Québec	841 331
Ministère de la Santé et des Services sociaux	692 967
Société immobilière du Québec	447 795
CDP Capital	276 060
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science	108 400
Ministère des Transports du Québec	90 000
Projet à participation volontaire	7 800
Ministère de l'Éducation - Ministère de la Culture et des Communications	5 098
Total	**5 743 688**

ANNEXE 6

Membres des jurys et des comités d'évaluation du ministère de la Culture et des Communications (pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003)

Médailles des Prix du Québec

Dominique Audette
Michel Dallaire
Rusdi Genest

Prix du Québec

Prix Athanase-David
Christiane Frenette
André Gaulin
Ginette Guindon
Louis Hamelin
Émile Ollivier

Prix Paul-Émile-Borduas
Dominique Blain
Pierre Dorion
Louise Dusseault Letocha

Prix Denise-Pelletier
Alain Chartrand
Pierre Des Marais
Bernard Gilbert
Agnès Grossmann

Prix Albert-Tessier
Pascale Bussières
Bernadette Payeur
Michel Poulette
Thomas Vamos

Prix Gérard-Morisset
Mario Béland
Jacqueline Faucher-Asselin
Yves Laframboise
William Moss

Prix Georges-Émile-Lapalme
Roland Arpin
Gilles Bibeau
Johanne Boucher
Hélène Pedneault

Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement

Spécialistes

Maurice Achard *(pour les territoires amérindien et inuit)*
Jocelyne Alloucherie
Sylvie Bouchard
Guylaine Champoux
Magali Chouinard
Daniel Corbeil
François Cormier
Thomas Corriveau
Linda Covit
Gilles Gladu
Mona Hakim
Guaitan Lacroix
Yvan Lafontaine
Guy Langevin
Roland Poulin
Richard Ste-Marie
Jean-Pierre Séguin
René Taillefer

Experts régionaux

Région du Bas-Saint-Laurent
Lise Labrie

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Carol Dallaire
Paul Lussier

Région de la Capitale-Nationale
Gabriel Routhier
Natalie Roy

Région de la Mauricie
Christiane Simoneau

Région de l'Estrie
Marie-France Beaudoin
Gaétane Verna

Région de Montréal
Violette Dionne
Yvan Moreau

Région de l'Outaouais
Ginette Bernier
Marie-Hélène Giguère

Région de l'Abitibi-Témiscamingue
Jocelyne Labrecque

Région de la Côte-Nord
Katie Vibert

Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Diane Gauthier

Région de la Chaudière-Appalaches
Johanne Lessard

Région de Lanaudière
Marc Pelchat

Région des Laurentides
Lise Létourneau
André Marion

Région de la Montérégie
Claude-Philippe Benoît
Dominique Paul

Région du Centre-du-Québec
Michelle Joannette

Programmes

Étalez votre science

Volet Films
Michel A. Bouchard
Louis Dussault
Yanick Villedieu

Volet Multimédia
Danielle Blain
Claude Carrière
Pierre Pilon

Volet Imprimés
Joëlle Boulet
Danielle Ouellet

Volet Expositions et matériel d'animation
Ginette Cloutier
Yvan Chouinard
Nathalie Lampron
Katia Tremblay

Rencontre culture-éducation (artistes et écrivains à l'école)

Inscription des artistes au répertoire
Nicole Benoît
Hélène Bergeron
Louiselle Fortier
Anne Massicotte
Hélène Saint-Arnaud
Jacques Crête

Projets de concertation (volet 3)

Région de l'Abitibi-Témiscamingue
Madeleine Perron

Région de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Nancy Roy
André Marion

Région de la Montérégie
Hélène Plourde
François Desjardins

Région de l'Outaouais
Steve Fournier
Denis Forcier

Soutien au marché de l'art

Sandra Grant-Marchand
Lise Couturier
Claude Brault

Soutien aux médias communautaires, volet projets

Région de l'Abitibi-Témiscamingue
Guy Trépanier
Paul Dubuc

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
André Aubin

Soutien à la concertation régionale et locale

Région de l'Abitibi-Témiscamingue
Alice Jerome
Bertha Chief
Johanne Lacasse

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Membres de jurys pour les examens terminaux

Alto
Henry Janzen
Douglas McNabney
Stanley Solomon

Basson
Richard Hoenick
Michael Sweeney
Serge Fortin

Chant
Chantal Lambert
Joseph Rouleau
Richard Turp

Clarinette
Raphaël Masella
James Campbell
Peter Freeman

Clavecin
Luc Beauséjour
Geneviève Soly
Kenneth Gilbert

Composition instrumentale
José Évangelista
Gilles Tremblay
Clermont Pépin

Composition électroacoustique
Jean-François Denis
Gilles Gobeil
Robert Normandeau

Contrepoint
Michel Baron
Massimo Rossi

Contrebasse
Murielle Bruneau
Jacques Beaudoin
Lindsey Meagher

Cor
Katherine Robertson
David Posner
Jean-Louis Gagnon

Direction d'orchestre
Boris Brott
Charles Dutoit
David Currie

Flûte
Denis Bluteau
Robert Cram
Jean Morin

Guitare
Peter McCutcheon
Philip Candelaria
Jacques Chandonnet

Hautbois
Josée Marchand
Dimiter Jordanov
Humberto Lucarelli

Musique de chambre
Henri Brassard
Paul-André Gagnon
Claude Brisson
François Paradis
Anne Contant
Calvin Sieb
Guy Fouquet
Jean-Guy Plante

Orgue
Hélène Dugal
Massimo Rossi
Sylvain Caron

Percussions
Jacques Lavallée
Louis Charbonneau
Pierre Béluse

Piano
Patrick O'Byrne
Renée Morisset
Victor Bouchard

Saxophone
Pierre Bourque
Jean-Guy Brault
Peter Freeman

Trombone
Albert Devito
Michael Wilson
David Martin

Trompette
Jean-Louis Chatel
Stephen Chenette
Jean-Luc Gagnon

Violon
Valdimir Landsman
Jacques Israelievitch
Thomas Williams

Violoncelle
Antonio Lysy
Yuli Turovsky
Pierre Morin

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

MINISTRE
Diane Lemieux

- Conseil des arts et des lettres du Québec — Marie-Claire Lévesque, présidente-directrice générale
- Société de développement des entreprises culturelles — Pierre Lafleur, président
- Régie du cinéma — Jean Lebel, président
- Société de la Place des Arts de Montréal — Normand Legault, président; Marie Lavigne, directrice générale
- Société du Grand Théâtre de Québec — Adélard Guillemette, président; Francine Grégoire, directrice générale
- Musée national des beaux-arts du Québec — Claude Pinault, président; John R. Porter, directeur général
- Musée de la civilisation — Henri Grondin, président; Claire Simard, directrice générale
- Musée d'art contemporain de Montréal — Pierre Bourgie, président; Marcel Brisebois, directeur général
- Société de télédiffusion du Québec — Paule Beaugrand-Champagne, présidente-directrice générale
- Bibliothèque nationale du Québec — Lise Bissonnette, présidente-directrice générale
- Commission des biens culturels — Louise Brunelle-Lavoie, présidente
- Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs — Jean Cortiveau, président

SOUS-MINISTRE
Doris Girard

- **Secrétariat général et sociétés d'État** — Jacques Laflamme
- Audit interne et gestion intégrée des ressources (GIRES) — Gaëton Allard
- **Affaires juridiques** — Michel Fortin

POLITIQUES, PATRIMOINE ET AFFAIRES INTERMINISTÉRIELLES
Gérald Grandmont, sous-ministre adjoint

- **COMMUNICATIONS** — Danielle-Claude Chartré
  - Services informationnels et modernisation — Monique Lachance
  - Stratégies de communication — Sophie Magnan
- **ADMINISTRATION** — Pierre-Denis Cantin
  - Personnel et organisation du travail — Sylvie Paradis
  - Ressources financières et matérielles — Élisabeth Verge
  - Technologies de l'information — Carole Brodeur
- CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC — Murielle Doyle
- **POLITIQUES, AFFAIRES INTERMINISTÉRIELLES ET INTERNATIONALES** — André Derval
  - Recherche et statistique — Lynda Fortin
  - Patrimoine — Fernand Lavasque, intérim
    - Patrimoine gouvernemental — Yves Laliberté
  - Affaires internationales — Denis L'Anglais
  - Relations interministérielles et intergouvernementales — Josée Blackburn
  - Politiques et propriété intellectuelle — Francine Lalonde

OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DES COMMUNICATIONS
Christiane Barbe, sous-ministre adjointe

- **INTERVENTIONS STRATÉGIQUES** — Denis Delangis
  - Réforme municipale et ententes — André Couture
- **OPÉRATIONS** — Lise Bernier
  - Qualité des interventions — Guylaine Rousseau
  - Programmes nationaux et développement des opérations — Claude Fleury
    - Intégration des arts à l'architecture — Suzanne Barnier
  - Mauricie et Centre-du-Québec — Marie-Josée Champagne
  - Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec — Monik Duhaime
  - Capitale-Nationale — Daniel Bastille
  - Laval-Lanaudière – Laurentides — Jean-Guy Prince
  - Côte-Nord — Jean Bissonnette
  - Outaouais — Éric Soucy
  - Bas-Saint-Laurent — Michèle Grenier
  - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine — Hélène Latérière
  - Chaudière-Appalaches — Claude Roy
  - Estrie — Diane Pelletier
  - Montérégie — Pierre Aubry
  - Montréal — Monique Barriault
  - Saguenay–Lac-Saint-Jean — Michel Bonneau

COMMUNICATIONS ET INSTITUTIONS NATIONALES
Pierre Boutet, sous-ministre adjoint

- **Médias, audiovisuel et télécommunications** — Daniel Cloutier
- **Multimédia et contenus numériques** — Richard Godbout
- **AUTOROUTE DE L'INFORMATION** — Michel Roszinzewski
  - Gestion du Fonds de l'autoroute de l'information — Vacant
- **ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC** — Sylvie Lemieux
  - Systèmes et technologies de l'information — Marc-André Leclerc
  - Conseil et action régionale — Michel Dufresne
  - Centre d'archives de Montréal — Lucille Vachon
  - Centre d'archives de Québec — Normand Charbonneau
  - Centre de documents semi-actifs — Joscelyn Tremblay
- **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC** — Nicolas Desjardins
  - Administration — Alain Boudreault
  - Conservatoire de musique de Saguenay — Jacques Clément
  - Conservatoire de musique de Gatineau — Danielle Dubé
  - Conservatoire de musique de Rimouski — Benoît Plourde
  - Conservatoire de musique de Trois-Rivières — Pierre Normandin
  - Conservatoire de musique de Val-d'Or — Suzanne Ouellet
  - Conservatoire de musique de Montréal — Isolde Lagacé
  - Conservatoire de musique de Québec — Guy Cormichael
  - Conservatoire d'art dramatique de Montréal — Gilbert Lepage
  - Conservatoire d'art dramatique de Québec — Michel Nadeau

AGENCE GOUVERNEMENTALE · DIRECTION GÉNÉRALE · DIRECTION · CHARGÉ DE MISSION · AUTRES UNITÉS · ORGANISME OU SOCIÉTÉ D'ÉTAT

Gouvernement du Québec
31 mars 2003

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2002-2003

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Québec

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

En 2002-2003, deux événements d'importance ont marqué la politique linguistique québécoise et requis l'apport du Secrétariat à la politique linguistique. D'une part, la célébration des vingt-cinq ans d'existence de la Charte de la langue française a donné lieu à près d'une dizaine d'événements commémoratifs. D'autre part, de nouvelles modifications à la Charte sont entrées en vigueur le 1er octobre 2002, après avoir traversé les étapes habituelles du processus législatif.

Parallèlement aux travaux liés à l'anniversaire et aux modifications de la Charte de la langue française, le Secrétariat a maintenu ses activités régulières en fonction des grandes orientations stratégiques qu'il s'était données pour la période de 2001 à 2004. Ainsi, la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique, l'amélioration de la connaissance et de la perception de la politique linguistique ainsi que le développement du français et la généralisation d'un français de qualité sont restés les cibles prioritaires, cette année encore.

Le Secrétariat a donc poursuivi ses travaux visant à renforcer la concertation interministérielle autour de la politique linguistique. Il a aussi participé à plusieurs événements et à de nombreuses rencontres, au Québec et à l'étranger, dans le but de promouvoir la politique linguistique québécoise. Il a préparé et diffusé, sous diverses formes, des textes susceptibles de faire connaître et comprendre la Charte de la langue française et ses plus récentes modifications. Il a poursuivi certaines actions concertées avec le ministère de la Culture et des Communications, ce qui a notamment permis la création d'une Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias. Enfin, le Secrétariat a continué à soutenir le développement et la diffusion de corpus lexicaux québécois ainsi que le programme « Parlez-moi d'une langue! ».

C'est avec plaisir que je présente aujourd'hui ce rapport annuel de gestion.

Le sous-ministre associé
responsable de l'application de la politique linguistique,

Guy Dumas

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2002-2003 du Secrétariat à la politique linguistique :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Secrétariat;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent les données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables, et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2003.

Guy Dumas
Sous-ministre associé
responsable de l'application de la politique linguistique

Québec, avril 2003

TABLE DES MATIÈRES

Message du sous-ministre associé ***III***

Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents ***V***

I LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE 3

II LE CONTEXTE 5

III LES FAITS SAILLANTS 9

IV RAPPEL DU PLAN STRATÉGIQUE 13

V LES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION 15

VI L'UTILISATION DES RESSOURCES 19

ANNEXE
Loi et règlements relevant de la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française (au 31 mars 2003) 21

I LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La mission

Créé en 1988 pour assister la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique a un mandat de coordination, de concertation et de promotion à l'égard de la politique linguistique québécoise. Plus précisément, la mission du Secrétariat consiste à :

- conseiller la ministre pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervenir dans les dossiers qu'elle lui confie;
- coordonner la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agir comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française;
- réaliser les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence et le suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique;
- soutenir et mettre en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- faire connaître la politique linguistique, au Québec et à l'étranger.

La structure organisationnelle du Secrétariat

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève directement de la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française.

L'effectif autorisé du Secrétariat à la politique linguistique est de neuf postes.

Les organismes linguistiques

Le Secrétariat à la politique linguistique travaille en étroite collaboration avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française, lesquels occupent, chacun, un créneau spécifique de la politique linguistique :

- l'Office québécois de la langue française est responsable de la francisation des entreprises et de l'Administration, ainsi que de la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique et de terminologie; il assure le suivi de la situation linguistique du Québec et veille au respect de la Charte de la langue française;
- la Commission de toponymie du Québec est chargée de l'inventaire, du traitement, de l'officialisation et de la diffusion des noms géographiques du Québec;
- le Conseil supérieur de la langue française fournit des avis à la ministre sur les questions que celle-ci lui soumet et la saisit de questions qui appellent l'action ou l'attention du gouvernement.

Chacun de ces organismes dépose son propre rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale.

II LE CONTEXTE

Le 25e anniversaire de la Charte de la langue française fut l'occasion de rappeler le chemin parcouru depuis un quart de siècle et de mettre en lumière divers constats relatifs à la situation linguistique québécoise :

- l'affichage public et commercial a en partie retrouvé un visage français, particulièrement à Montréal;
- les consommateurs francophones obtiennent davantage de services dans leur langue;
- l'usage du français s'est accru chez les travailleurs et dans la vie des entreprises;
- la fréquentation de l'école française par les jeunes immigrants a augmenté, ce qui a favorisé leur intégration à la société québécoise majoritairement francophone;
- les écarts de revenus et de statuts, autrefois défavorables aux francophones, se sont atténués.

Toutefois, malgré les effets positifs résultant de la Charte de la langue française, le contexte général dans lequel s'inscrivent les efforts québécois pour promouvoir la langue française et favoriser son épanouissement n'en continue pas moins à poser de réels défis.

La situation démolinguistique au Québec

En décembre 2002, Statistique Canada rendait publiques ses premières données démolinguistiques extraites du recensement de 2001[1]. Il ressort de ces données que la proportion de Canadiens dont la langue maternelle est le français continue à diminuer : de 23,5 % en 1996, elle est passée à 22,9 % en 2001. La part des francophones canadiens qui vivent au Québec est, par ailleurs, demeurée stable à 86 %.

En 2001, toujours selon ces données, les francophones représentaient 81,4 % de la population du Québec comparativement à 81,5 % en 1996 et à 82 % en 1991. Pour leur part, les allophones formaient 10,3 % de la population québécoise, une hausse nette par rapport à 1996, alors qu'ils représentaient 9,7 % de la population. Depuis quelques années, les allophones surpassent, en nombre, les anglophones dont la proportion a continué à diminuer, passant de 8,8 % en 1996 à 8,3 % en 2001.

La baisse de l'indice de fécondité des francophones québécois, sous le seuil du renouvellement des générations, est désormais une tendance démographique lourde. De fait, la décroissance de la population dont le français est la langue maternelle est un phénomène que les recensements des cinq dernières décennies ne cessent de confirmer.

1 Statistique Canada. *Recensement de 2001 : série « Analyses », Profil des langues au Canada : l'anglais, le français et bien d'autres langues*, N° 96F0030XIF2001005 au catalogue.

L'importance de l'intégration linguistique des immigrants

La société québécoise devient de plus en plus pluraliste, notamment dans l'Île de Montréal qui hébergeait, en 2001, 70,8 % de tous les allophones du Québec. Or, l'évolution démo-linguistique du Québec vient renforcer l'importance de l'intégration linguistique et culturelle des immigrants à la société québécoise majoritairement francophone. En effet, malgré l'effet positif des dispositions de la Charte de la langue française, en ce qui a trait à la fréquentation scolaire des jeunes allophones, il reste clair que, même au Québec, l'anglais fait encore directement concurrence au français auprès des allophones.

Ainsi, 52,3 % de l'ensemble des Québécois n'ayant ni le français, ni l'anglais comme langue maternelle et ayant fait un transfert linguistique ont opté pour l'anglais plutôt que le français.

Par ailleurs, le dernier recensement de Statistique Canada révèle que, en 2001, l'utilisation du français prédominait chez 63 % des travailleurs immigrants du Québec, lesquels affirmaient l'utiliser plus souvent que l'anglais, dans leur milieu de travail. Toutefois, il est préoccupant de constater, toujours à la lumière des premiers résultats du recensement de 2001, que chez les personnes arrivées depuis 1996, on observe un recul de l'utilisation du français au profit de l'anglais, par rapport aux cohortes antérieures : la proportion de ceux qui utilisaient le français au travail a diminué et n'atteint plus que 49 % chez les immigrants arrivés entre 1996 et 2001.

La diversité linguistique à l'échelle internationale

À l'instar du Québec, quelque 248 États ou territoires autonomes répartis à travers plus de 150 pays ont adopté une politique linguistique destinée à promouvoir une ou plusieurs langues sur leur territoire. Au 21e siècle, ces démarches d'aménagement linguistique s'avèrent plus que jamais nécessaires.

En effet, le développement des technologies de l'information et l'expansion de l'anglais dans les communications internationales exercent des pressions qui obligent de nombreux États à s'interroger sur la place de leur langue, dans le monde et sur leur propre territoire. Dans cette optique, le renforcement de la solidarité entre francophones devient essentiel pour assurer la vitalité du français sur les plans national et international.

De même, les liens avec d'autres communautés linguistiques, mais s'inscrivant dans une démarche comparable à celle qui est vécue au Québec, se tissent de plus en plus naturellement. Ainsi, la promotion du multilinguisme des grandes organisations supranationales, notamment dans le cadre de l'établissement d'une zone de libre-échange des Amériques, jointe à celle de l'apprentissage individuel des langues, sont considérées par la plupart des États partenaires comme un des moyens, peut-être le plus prometteur, d'éviter une uniformisation des cultures résultant de la prédominance d'une langue sur les autres. Aussi, que ce soit à l'échelle de la francophonie, des Amériques ou du monde, le Québec participe activement à la défense de la diversité culturelle et linguistique.

Les contestations judiciaires de la Charte de la langue française

Plusieurs dispositions de la Charte de la langue française relatives, notamment, à la langue d'enseignement, à la langue du commerce et des affaires et à la langue de travail font l'objet de contestations devant les tribunaux (Tribunal administratif du Québec, Cour supérieure, Cour d'appel, Cour suprême). Le gouvernement du Québec défend la validité de ces dispositions qui sont essentielles pour assurer la sauvegarde de la langue française et l'identité du peuple québécois majoritairement francophone, dans un contexte canadien et nord-américain dominé par la langue anglaise et la culture anglo-américaine.

Les défis pour le Secrétariat

L'usage de la langue française comme langue commune de l'ensemble des Québécoises et des Québécois dans tous les secteurs de la vie publique (travail, éducation, commerce et affaires, communications, inforoute) demeure l'enjeu central de la politique linguistique québécoise que coordonne le Secrétariat à la politique linguistique. À ce titre, il fait face aux défis suivants :

- une plus grande cohérence de l'action gouvernementale dans le dossier linguistique;
- le rôle exemplaire et moteur, en matière d'emploi et de qualité du français, que doit jouer l'Administration, y compris les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que le monde municipal;
- l'élaboration de stratégies d'intervention visant à mieux faire connaître la politique linguistique québécoise et, ainsi, à en améliorer la perception, tant au Québec qu'à l'étranger;
- la réalisation d'activités destinées à valoriser et à diffuser le français;
- la promotion du multilinguisme, notamment au sein de la Francophonie et d'organisations internationales, pour favoriser le renforcement du français comme langue présente et utile dans les secteurs stratégiques.

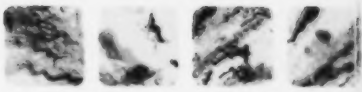

III LES FAITS SAILLANTS

Les modifications à la Charte de la langue française

Le 13 juin 2002, le projet de loi 104 était sanctionné et allait, de ce fait, apporter des modifications à la Charte de la langue française. Le Secrétariat à la politique linguistique a mené les travaux entourant l'élaboration de ce projet de loi qui est entré en vigueur le 1er octobre 2002. Ainsi :

- les règles touchant l'admissibilité à l'école anglaise ont été resserrées de manière à éviter que la fréquentation, au Québec, d'une école anglaise privée et non subventionnée ne serve de passerelle vers l'école anglaise publique ou privée, subventionnée;
- les établissements d'enseignement collégial et universitaire du Québec sont tenus, avant le 1er octobre 2004, de se doter d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française;
- les dispositions de la Charte relatives à la francisation des entreprises ont été revues pour revitaliser la francisation des milieux de travail;
- les structures et les mandats des organismes responsables de la mise en œuvre de la Charte de la langue française ont été refondus dans un esprit de simplification et de modernisation.

Les célébrations entourant le 25e anniversaire de la Charte de la langue française

Le 26 août 2002 marquait les vingt-cinq ans de l'adoption de la Charte de la langue française. Diverses activités ont souligné cet anniversaire, dont plusieurs ont requis la collaboration du Secrétariat. C'est notamment le cas du décret adopté par le Conseil des ministres, en août 2002, pour faire du 26 août le jour anniversaire de la Charte de la langue française. C'est également le cas de la motion adoptée à l'unanimité par les parlementaires de l'Assemblée nationale, le 12 décembre 2002, pour réaffirmer l'attachement indéfectible de l'Assemblée nationale à la Charte de la langue française.

Par ailleurs, toujours à l'occasion de l'anniversaire de la Charte, l'exposition *Une grande langue : le français dans tous ses états*, créée par le Musée de la civilisation de Québec en collaboration avec le Secrétariat à la politique linguistique, a été présentée dans le cadre du Salon du livre de Montréal, du 14 au 18 novembre 2002. L'exposition a alors attiré plus de 20 000 visiteurs.

Les décisions des tribunaux au cours du présent exercice

Lorsqu'une disposition de la Charte de la langue française fait l'objet de contestations devant les tribunaux, le Secrétariat à la politique linguistique apporte son soutien au ministère de la Justice, afin d'en défendre la légalité. En 2002-2003, trois décisions juridiques ont été rendues relativement à la Charte de la langue française :

- Le 15 mai 2002, la Cour d'appel du Québec a rendu divers jugements (dossiers Gosselin, Solski, Casimir, Lopez, etc.) où elle a conclu que l'article 73 de la Charte de la langue française n'était ni discriminatoire ni incompatible avec l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Certains dossiers (Casimir, Solski et Gosselin) ont cependant été portés en appel devant la Cour suprême.

- Le 23 mai 2002, la Cour du Québec a décidé (dossier Reid) que l'article 52 de la Charte de la langue française s'appliquait également à la publicité commerciale sur un site Internet. Le 6 février 2003, la Cour supérieure a confirmé ce jugement.

- Le 12 décembre 2002, la Cour suprême du Canada a rejeté la permission d'en appeler des Entreprises W.F.H. ltée qui contestaient le bien-fondé du jugement de la Cour d'appel du Québec, confirmant la constitutionnalité des dispositions de la Charte de la langue française posant la règle de la nette prédominance du français dans l'affichage commercial.

La concertation interministérielle

La treizième rencontre du Comité interministériel de coordination de l'application de la politique linguistique dans l'Administration publique a eu lieu le 10 septembre 2002. Les quinze ministères et organismes représentés y ont créé trois sous-groupes de travail coordonnés par le Secrétariat. Le premier est chargé de documenter la situation prévalant dans les ministères et organismes gouvernementaux relativement aux orientations linguistiques prônées par la Politique sur les marchés publics; le deuxième doit actualiser la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et communications dont la version en cours date de 1992. Enfin, le troisième doit examiner l'opportunité d'étendre le champ d'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Les activités internationales

En 2002-2003, le Secrétariat a témoigné de l'expérience linguistique québécoise et fourni son expertise lors d'une vingtaine d'activités internationales. On peut mentionner, en particulier, sa contribution aux travaux de la réunion du Comité mixte de coopération Québec-Catalogne (Barcelone, mai 2002), aux travaux préparatoires du IXe Sommet de la Francophonie (Beyrouth, octobre 2002) ainsi qu'aux travaux de la 59e session de la Commission permanente franco-québécoise (Québec, février 2003). Il a également participé au Congrès mondial sur les politiques linguistiques (avril 2002), organisé par l'Institut Linguapax (rattaché à l'Unesco), en collaboration avec la Direction générale de la politique linguistique du gouvernement de la Catalogne. Il a collaboré à la présentation de la politique linguistique québécoise lors du XIIe Séminaire sur l'enseignement des langues étrangères, organisé dans le cadre de la foire internationale du livre de Guadalajara (décembre 2002). Enfin, parmi les missions étrangères accueillies au Québec, on doit signaler les rencontres avec des représentants du sous-ministère de la Politique linguistique du gouvernement basque et avec le directeur de l'Académie africaine des langues.

Les politiques linguistiques des universités québécoises

La Charte de la langue française demande aux collèges et universités du Québec de se doter, d'ici le 1er octobre 2004, d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Le Secrétariat à la politique linguistique a offert sa collaboration aux universités québécoises pour les aider dans cette démarche. Il a rencontré des représentants de l'Université de Sherbrooke, de l'Université du Québec à Montréal ainsi que de l'Université McGill.

La création d'une Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias

Invités par le Secrétariat à la politique linguistique et le ministère de la Culture et des Communications, des représentants de tous les médias québécois (écrits et électroniques, publics, privés et communautaires) ont accepté de participer à une Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias. Cette Table s'est réunie pour la première fois le 18 mars 2003. Elle s'est donné pour objectifs :

- de sensibiliser les médias québécois d'expression française à l'importance de leur rôle en matière linguistique dans l'environnement nord-américain;
- de susciter des échanges d'information entre les divers médias en ce qui a trait à la problématique de la langue;
- d'entamer une démarche concertée sur la question;
- d'explorer les pistes qui bénéficieraient aux médias souhaitant améliorer ou valoriser la qualité du français et de déterminer les mesures à mettre en œuvre à cette fin, dont certaines pourraient en partie être soutenues par l'État.

Les programmes du Secrétariat

Mis sur pied par le Secrétariat, en collaboration avec l'Union des écrivaines et des écrivains québécois et le ministère de la Culture et des Communications, le programme « Parlez-moi d'une langue! » a permis, cette année, à 67 écrivains et professionnels de la langue de rencontrer quelque 5 000 élèves de 49 établissements d'enseignement collégial du Québec.

Le Secrétariat finance également le développement et la mise en réseau, dans Internet, des fonds de données linguistiques et textuelles du Québec produits par les chercheurs de cinq universités québécoises. En 2002-2003, cinq projets ont été retenus et le Réseau des corpus lexicaux québécois, accessible dans le site Internet du Secrétariat, s'est enrichi de deux nouveaux corpus, ce qui porte leur nombre à treize.

De plus, le Secrétariat coordonne la gestion du programme de promotion de la langue française pour lequel 29 subventions, totalisant un montant de 178 600 $, ont été attribuées par la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française.

La remise du prix Georges-Émile-Lapalme

La plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française, le prix Georges-Émile-Lapalme, a été décernée, en 2002, au linguiste Jean-Claude Corbeil. Monsieur Corbeil a été l'un des principaux artisans de la politique linguistique québécoise.

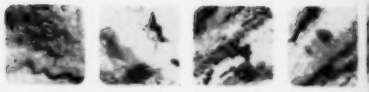

IV RAPPEL DU PLAN STRATÉGIQUE

Les grandes orientations stratégiques que le Secrétariat à la politique linguistique s'est fixées pour 2002-2003 sont :

- la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique;
- l'amélioration de la connaissance et de la perception de la politique linguistique, tant au Québec qu'à l'extérieur;
- le développement du français et la généralisation d'un français de qualité au Québec.

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

V LES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION

Présentation des résultats

Orientation stratégique

La cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique

AXE D'INTERVENTION
Soutien à la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française

OBJECTIF
Préparer des documents d'orientation et de réflexion en vue de prises de position gouvernementales ou de réforme législative dans le domaine linguistique et en assurer le suivi.

Indicateurs	Cible (2002-2003)	Résultats (2002-2003)
Mandats réalisés, demandes traitées, analyses et documents produits.	Modifications à la Charte et actualisation de la politique linguistique québécoise.	Adoption en juin 2002 et entrée en vigueur en octobre 2002 de la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104).
		Rencontre en septembre 2002 du Comité interministériel de coordination de la politique linguistique dans l'Administration publique et création de trois sous-groupes de travail (technologies de l'information, marchés publics, emploi et qualité de la langue française dans l'Administration).
		Rencontres avec les représentants de trois universités pour l'élaboration de leur politique linguistique à la suite de l'adoption du projet de loi 104.
		Rencontres avec la Ville de Montréal relativement à l'élaboration de sa politique linguistique.

Commentaires
Dans le cadre des modifications législatives apportées à la Charte de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique a eu à préparer plusieurs mémoires, décrets et analyses. Il a également eu à intervenir dans divers dossiers qui lui ont été confiés par la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française (Ville de Montréal, jeux électroniques, quartier chinois, diversité linguistique).

Orientation stratégique

L'amélioration de la connaissance et de la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur.

AXE D'INTERVENTION
Promotion de la politique linguistique québécoise

OBJECTIF
Faire connaître la politique linguistique au Québec ainsi qu'à l'extérieur du Québec.

Indicateurs	Cible (2002-2003)	Résultats (2002-2003)
Nombre de publications (produites et diffusées).	9 000 publications diffusées.	4 000 publications. Le Secrétariat a volontairement cessé de distribuer certaines de ses publications qui n'étaient plus à jour étant donné les modifications apportées à la Charte de la langue française.
Publications mises à jour.	20 rencontres.	Campagne publicitaire dans les médias (télévision, radio, cinéma, journaux) pour souligner le 25e anniversaire de la Charte de la langue française.
Nombre de rencontres et séances d'information avec des partenaires internationaux.		Mise à jour de deux publications du Secrétariat (*Vivre en français au Québec; La politique linguistique en questions... et réponses*), afin de tenir compte des modifications apportées par le projet de loi 104.
		24 rencontres avec des représentants d'États étrangers ou d'organisations internationales ainsi qu'avec des journalistes étrangers pour faire connaître la politique linguistique québécoise.
		Trois rencontres de formation pour des fonctionnaires québécois partant pour l'étranger.

Commentaires

Cette année encore, le Secrétariat a utilisé de nombreuses tribunes, québécoises et internationales, pour promouvoir la Charte de la langue française; conférences, rencontres, articles, brochures et site Internet ont été les outils privilégiés pour mieux faire connaître la Charte et ses nouvelles dispositions. La campagne publicitaire entourant le 25e anniversaire de la Charte de la langue française a connu un grand succès : selon un sondage réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 505 Québécois, 91 % des personnes qui ont vu cette publicité l'ont aimée et 87 % ont déclaré que cette publicité se démarquait vraiment de la publicité vue habituellement à la télévision.

Orientation stratégique

Le développement du français et la généralisation d'un français de qualité au Québec

AXE D'INTERVENTION

Amélioration de la connaissance et de la maîtrise du français en usage au Québec, ainsi que sa valorisation

OBJECTIF

- *Faire connaître le Réseau de corpus lexicaux québécois auprès de clientèles-cibles et soutenir le développement et la mise à jour, en partenariat avec les universités concernées, des fonds québécois de données linguistiques et textuelles.*
- *Sensibiliser les jeunes du Québec à l'importance de la langue française.*
- *Sensibiliser les médias québécois à l'importance de leur rôle en matière linguistique dans l'environnement nord-américain.*

Indicateurs	Cible (2002-2003)	Résultats (2002-2003)
Mise à jour des corpus et enrichissement du Réseau des corpus lexicaux.	Mise à jour de 4 des 11 corpus lexicaux.	Mise à jour et enrichissement de 4 corpus et ajout de 2 nouveaux corpus.
Nombre de rencontres et nombre d'élèves visés.		Poursuite du programme *Parlez-moi d'une langue!* : rencontres d'écrivains et de professionnels de la langue avec des élèves des collèges (67 écrivains et professionnels ont participé à 104 activités dans 49 collèges, joignant ainsi quelque 5 000 élèves).
		Création en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications d'une Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias.

Commentaires

L'axe et les objectifs fixés pour cette orientation ont été modifiés de manière à accueillir davantage d'avenues susceptibles de favoriser le développement du français et la généralisation d'un français de qualité au Québec.

Dans le but d'améliorer la présentation du Réseau des corpus lexicaux québécois, un sondage a été effectué, par l'entremise du site Internet du Secrétariat, auprès des utilisateurs du Réseau, des responsables des différents corpus et du personnel de l'Office québécois de la langue française. Quatre grands constats ressortent de ce sondage : le réseau des corpus lexicaux est apprécié; le réseau des corpus lexicaux est méconnu; la page d'accueil du réseau des corpus lexicaux devrait être revue; plusieurs voies permettraient d'améliorer le réseau, mais elles ne font pas l'unanimité. Le Secrétariat entend s'appuyer sur ce sondage pour effectuer des modifications au Réseau.

VI L'UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

Les ressources humaines du Secrétariat sont traitées à la rubrique « Structure organisationnelle du Secrétariat ».

Ressources budgétaires

Les ressources budgétaires de 1 774 500 $ apparaissent au programme 03 du ministère de la Culture et des Communications.

Ressources informationnelles

En 2002-2003, plus de 45 000 consultations ont été effectuées dans le site Internet du Secrétariat, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente.

En moyenne, 76 % des internautes qui consultent le site du Secrétariat proviennent d'Amérique du Nord, 19 %, d'Europe et 5 % des autres continents.

La page donnant accès au Réseau des corpus lexicaux demeure, après la page d'accueil du site, celle qui est la plus fréquentée par les internautes.

Nota bene

Pour l'application des exigences législatives touchant à l'accès à l'égalité dans la fonction publique, la politique linguistique et la protection des renseignements personnels, voir les rubriques du rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications qui, en ces matières, dessert le Secrétariat à la politique linguistique.

ANNEXE

Loi et règlements relevant de la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française (au 31 mars 2003)

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

- Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r. 0.01);
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r. 3.1);
- Règlement de l'Office de la langue française sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r.3);
- Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r. 9.01);
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r.11);
- Règlement sur la régie interne du Conseil de la langue française (C-11, r.14);
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r. 10.2);
- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r. 10.01).

Achevé d'imprimer en septembre 2003
sur les presses de l'imprimerie Sociale

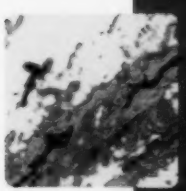

Culture
et Communications
Québec